

20th Anniversary ISSUE

2

ΔΔΓΔC°P° ContentsSommaire

ΔΔΓΔC°P°: ΔΔΔΔ ΔΔΔΔ, ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ	4
Interview: Zebedee Nungak, Makivik President	
Interview avec Zebedee Nungak, président de la Société Makivik	
CΔΔΔΔ: 20 ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ	14
An Overview: 20 Years of Development	
La Convention de la Baie James : vingt ans de développement	
ΔΔΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔ	24
Relations with Quebec	
Les relations avec le Québec	
ΔΔΔΔΔΔ 20 ΔΔΔΔ ΔΔΔΔ	30
The Signatories 20 Years Later	
Les signataires, vingt ans après	
ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ	38
Development under the Agreement	
La Convention et le développement	
ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ	40
The Agreement and the Canadian Constitution	
La Convention et la Constitution canadienne	
ΔΔΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ	46
The International Perspective on the Agreement	
La Convention dans le contexte international	
ΔΔΔΔΔΔ	52
Reflections from Inukjuak	
Souvenirs d'Inukjuak	

ΔΔΓΔC°P° • Credits • Credits

20th Anniversary Supplement Editor:
 Rédaction:
 ΔΔΔΔ ΔΔΔΔ / Stephen Hendrie

ΔΔΔΔΔΔΔ / Contributors / Avec la collaboration de:
 ΔΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔΔΔ, ΔΔ ΔΔ, ΔΔΔ ΔΔΔ, ΔΔΔ ΔΔΔ,
 ΔΔΔΔ ΔΔΔ, ΔΔΔ ΔΔΔ
 Paul Bussières, Martha Inukpuk-Iqaluk, Peter Jull, Robert Lanari,
 Michael McGoldrick, Zebedee Nungak, Larry Watt

ΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ / Production Assistance / Aide à la production:
 Bob Mesher, Winnie Mickeyook, Martha Inukpuk-Iqaluk, Vicky Okpik

ΔΔΔΔΔΔ / Artwork / Illustrations:
 ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ
 Sammy Kudluk, Bob Mesher, Harvey Mesher

ΔΔΔΔΔΔ / Translations / Traduction:
 ΔΔ ΔΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ ΔΔΔΔΔ,
 ΔΔΔΔ ΔΔΔ ΔΔΔΔΔ
 Martha Kauk, Sammy Putulik, Sarah Naluktuk-Ruptash,
 Marie-Cécile Brasseur (French)

ΔΔΔΔΔΔ / Photography / Photos:
 ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ, ΔΔ ΔΔΔ,
 ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔΔΔΔ
 Hans Blohm, Neil Diamond, Stephen Hendrie, Bob Mesher, Putulik Papigatuk,
 Taqralik Archives

ΔΔ ΔΔΔ ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ
 20th Anniversary Supplement Editor:
 This is a special supplementary issue of Makivik News published on the occasion of
 the 20th Anniversary of the JBNQA. Makivik News is a quarterly publication of
 Makivik Corporation.
 Numéro spécial de Makivik News publié à l'occasion du vingtième anniversaire de la CBJNQ.
 Makivik News est une publication trimestrielle de la Société Makivik.

ΔΔΔΔΔΔΔΔΔΔ, ΔΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ 1995.
 ΔΔΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ 1995/1996, ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ
 ΔΔΔΔ 1995.
 For serials listings, the previous edition of Makivik News was #36, Fall 1995. The next
 edition of Makivik News will be #37, Winter 1995/1996, published in December 1995.
 Pour les répertoires de publications en série, la dernière édition de Makivik News portait le
 numéro 36, automne 1995. La prochaine édition de Makivik News portera le numéro 37,
 hiver 1995/1996, et sera publiée en décembre 1995.

ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ ΔΔΔΔΔ
 The Editor of Makivik News is Bob Mesher.
 Bob Mesher est le rédacteur de Makivik News.



Interview avec
Zebedee Nungak
Président de la
Société Makivik

Makivik News: Mr. Nungak, could you begin by describing the context of the era leading up to the signing of the James Bay Agreement.

Zebedee Nungak: The political activity that produced the James Bay Agreement has considerable background and history. Prior to 1971 and 1972, when the Northern Quebec Inuit Association was organized and launched and became the organization agitating for recognition of Inuit rights and engaging governments in political activity that caused the negotiation to happen, there was a period when the region, the communities, and the people in the region were directly administered by the federal government first of all, and then the provincial government.

And there is a decade, basically a ten-year period, from about the mid sixties to the mid seventies when the communities in the Nunavik coast were the subject of competition between two levels of government.

Even in the tiniest places, there was, for example, a federal school and a provincial school. In some places a federal nursing station, and a provincial nursing station. In all places there were a federal government agent called the northern administrator, and a provincial government agent, in those days it was the *Direction générale du nouveau Québec*.

So, that decade is sort of a time warp that demonstrated to my generation, at least, that here we are being governed by two levels of government in a way in which we have absolutely no input. We have no say in how the government administers its programs and its services to our people. We could only aspire to being employed one day at either level of government, never in a senior capacity.

The power relationship between the governments and the Inuit of Nunavik was totally lopsided. The government basically dictated how it would conduct its affairs in the northern communities. Up to a certain level, perhaps up to 1964, we were being administered exactly like the communities in the eastern Arctic, in the Northwest Territories, directly by the federal government, and then we had the provincial government come on the scene in the mid 1960s.

Now why I talk about that first of all is because those people of my generation started realizing, started awakening to the fact that this is not right. There is something wrong here. We have no way to influence how the government conducts its activities. We have no way to influence the laws that each level of government makes that could directly impact upon our lives.

Around the beginning of the 1970s, the Indians of Quebec were organizing politically, ITC was being launched on a national level, and people in the Western Arctic, under their own organization called Committee for Original Peoples Entitlement, were engaged in efforts to get the government to recognize certain rights, and to get the people, those of us who live in Arctic regions, more say in how the governments govern the North and its people. We were the generation that moved, upon finding out that the Indians of Quebec Association was conducting membership drives in the community of Kuujuaaraapik. They had been active in the James Bay region among the Crees. From that resulted some efforts by the Indians of Quebec Association to attach Inuit as members of their organization to give them more members and to give them more strength in their efforts to deal with governments on native rights. And there was a certain few of us that said, "Wait a minute, wait a minute. What do they know about us? Why should they be doing this? Why can't we do it ourselves?"

And with the seed of those thoughts, and with some bold young leadership, especially on the part of Charlie Watt, who was a government employee at the time, as I was, we got the communities and the region into a very lively debate about whether an organization like our own is the best way to go. Now there was a certain resistance to this idea because none of this had ever happened before. And, the only other forum in which Inuit in this region could engage in any sort of political discussion was through the Co-op meetings.

The Co-ops had organized in the late 1950s and 1960s and they started organizing in a regional way in the late 1960s, and they were great places where Inuit could express their aspirations, their profound wishes for their communities and their region. Of course, it was the wrong forum in that the Co-op Movement, and what it had on its plate could not satisfy the yearning for political activity in a complete way.

But there was a very definite seed that was planted in the first Co-op meetings where people started talking about doing things for themselves, running the show, expressing self-determination in ways

Makivik News : M. Nungak, pourriez-vous commencer par nous décrire la période qui a précédé la signature de la Convention de la Baie James.

Zebedee Nungak : L'activité politique qui a engendré la Convention de la Baie James s'étend sur une période considérable. En 1972, l'Association des Inuit du Nord québécois fut mise sur pied; c'est cette organisation qui a revendiqué la reconnaissance des droits des Inuit et engagé les gouvernements dans l'activité qui allait déboucher sur les négociations. Avant cela, il y a eu la période où la région, les collectivités et le peuple étaient directement administrés d'abord par le gouvernement fédéral, et ensuite par le gouvernement provincial.

Entre 1965 et 1975, les deux paliers de gouvernement se faisaient la concurrence pour gérer les collectivités des côtes du Nunavik. Même le plus petit village avait une école fédérale et une école provinciale. Dans certains endroits, on trouvait un dispensaire administré par Ottawa et un autre administré par Québec. Dans toutes les collectivités, il y avait un agent du gouvernement fédéral, qu'on appelait l'administrateur nordique, et un agent du gouvernement provincial, relevant à l'époque de la *Direction générale du Nouveau Québec*.

Alors, cette décennie fut en quelque sorte une déviation dans le temps; les gens, ceux de ma génération du moins, ont pu constater qu'ils étaient gouvernés par deux paliers de gouvernement d'une manière qui empêchait totalement toute participation. Nous n'avions pas voix au chapitre quant à la dispensation des programmes et services gouvernementaux. Nous ne pouvions qu'espérer trouver un jour un emploi dans l'une ou l'autre des administrations publiques.

Le rapport des forces entre les gouvernements et les Inuit du Nunavik était totalement désaxé. Pour tout dire, le gouvernement dictait la conduite des affaires publiques dans les collectivités nordiques. Jusqu'en 1964 environ, nous étions administrés directement par Ottawa, exactement comme les villages de l'est de l'Arctique, dans les Territoires du Nord-Ouest. Vers le milieu des années 1960, le gouvernement du Québec fit son apparition sur la scène nordique.

Si je commence par rappeler cette époque, c'est parce que les gens de ma génération ont alors pris conscience de ce qui se passait. Les choses ne tournaient pas rond. Nous n'avions aucun moyen d'influencer la conduite des activités gouvernementales dans notre région, ni l'adoption, par les deux ordres de gouvernement, de lois qui avaient pourtant un effet direct sur notre vie.

Au début des années 1970, les Indiens du Québec s'organisaient sur le plan politique, Inuit Tapirisat du Canada était mis sur pied et les gens de l'ouest de l'Arctique créaient le Comité d'études des droits des autochtones; toute cette activité visait à obtenir que le gouvernement reconnaisse nos droits et à faire en sorte que le peuple du Nord ait davantage voix au chapitre au regard de l'administration gouvernementale. Mais lorsque l'Association des Indiens du Québec tenta de recruter des membres à Kuujuaaraapik — elle avait fait du recrutement chez les Cris de la Baie James et voulait s'attacher des membres inuit pour lui donner plus de poids dans ses négociations avec le gouvernement sur les droits des autochtones — quelques membres de ma génération se sont dit : «Attendez donc un instant! Que savent-ils à notre sujet? Pourquoi devraient-ils nous représenter? Pourquoi ne pas le faire nous-mêmes?»

L'idée a germé et les jeunes leaders se montrèrent audacieux, en particulier Charlie Watt qui, comme moi, travaillait à l'époque pour le gouvernement. Nous avons lancé un débat très animé dans les collectivités et la région sur la question de savoir si une organisation comme la nôtre n'était pas la meilleure marche à suivre. L'idée n'a pas été acceptée d'emblée car rien de la sorte ne s'était jamais produit auparavant. Les réunions du mouvement des Coopératives étaient alors la seule tribune où les Inuit pouvaient discuter de politique.

Le mouvement coopératif est né au début des années 1960 et a commencé à s'organiser sur le plan régional vers la fin de cette décennie. Les Coopératives étaient des endroits sensationnels où les Inuit pouvaient exprimer leurs aspirations profondes quant à l'avenir de leurs collectivités et de leur région. Naturellement, c'était la mauvaise tribune en ce sens que la Fédération des Coopératives avait beaucoup de pain sur la planche et ne pouvait satisfaire complètement au besoin d'activité politique.

N'empêche qu'une graine fut définitivement semée pendant les premières réunions; les gens commencèrent à parler de faire les choses eux-mêmes, de mener leur barque, exprimant ainsi un sentiment d'autodétermination que ni l'un ni l'autre des gouvernements n'aurait pu imaginer. Le peuple prenait conscience de son identité et de ses droits collectifs.

Toute cette semence allait germer et culminer dans le débat qui a

donné naissance à l'Association des Inuit du Nord québécois. Certains secteurs de la population s'opposait à sa création; ses critiques n'y voyaient qu'une simple association qui n'aurait aucun pouvoir, ni autorité pour la conduite des affaires politiques. Mais je crois qu'à l'époque, aucun de nous ne pouvions imaginer passer du vide total à une structure dotée de l'autorité, des pouvoirs, de la reconnaissance publique, des ressources, de l'argent, et des moyens de diriger l'activité politique. Alors pour notre part, c'est-à-dire le cercle des leaders dont je faisais partie, nous étions fermement convaincus qu'une association des Inuit du Nord québécois avait son utilité et offrait bien des possibilités.

C'est donc l'historique de la période qui nous a mené aux négociations de la Convention. Mais il y a un autre volet historique, soit l'annonce de l'aménagement du complexe de la Baie James par le gouvernement en 1970. Ce fut la fin de l'époque où le gouvernement du Québec pouvait faire à sa guise sans consulter les Cris ni les Inuit sans négocier avec eux.

Pendant que le projet progressait à fond de train, nous avons découvert, par le biais de l'information recueillie par notre association, que le plan d'aménagement touchait deux rivières de notre région : la grande rivière de la Baleine et la rivière Caniapiscou, qui se déverse dans la Koksoak. Réalisant que ce projet parrainé par le gouvernement allait empiéter sur la région géographique qui était sans contredit notre territoire, nous redoublâmes d'efforts.

Alors Charlie Watt et moi-même sommes allés assister, sans invitation, à une réunion tenue par l'Association des Indiens du Québec à Fort George, comme s'appelait alors Chisasibi. À l'époque, les Cris ne menaient pas leur propre barque politique, et il n'y avait pas encore de Grand Conseil des Cris du Québec. Ils étaient rattachés à une organisation qui comptait nombre de groupes indiens du Sud du Québec.

La réunion avait pour but de déterminer la position que devaient prendre les Indiens du Québec face au projet de la Baie James. Si ma mémoire est bonne, la discussion portait sur l'idée d'approuver le projet en contrepartie d'une grosse somme d'argent ou encore d'utiliser le projet, et la façon dont le gouvernement procédait, pour tenter d'obtenir la reconnaissance de droits fonciers.

C'était une discussion très préliminaire, à partir de zéro. Le moins qu'on puisse dire c'est que la notion de revendications territoriales était encore très fragile. Imaginez un groupe de gens — et je dois admettre que nous n'étions pas beaucoup plus éclairés qu'eux — en train de discuter de la position à adopter face à un projet de grande envergure et face à l'attitude d'un gouvernement qui peut faire comme bon lui semble sans égard à la manière dont il devrait traiter les Cris et les Inuit qui vivent sur le territoire en question.

On nous pria donc poliment, Charlie et moi, de quitter la salle pendant que les participants allaient débattre entre eux de l'à-propos de notre présence. Certains des participants nous ont appuyés, disant que oui, nous devions être présents, pour plusieurs raisons, notamment le besoin de développer la solidarité entre les groupes autochtones.

De plus, deux rivières nettement situées sur notre territoire étaient en jeu, et à l'époque personne n'avait d'idée brillante sur la façon de traiter ce problème. Enfin, c'est à cette réunion que fut implantée l'exigence d'intéresser les Inuit à toute activité, que ce soit la négociation des revendications, des poursuites devant les tribunaux ou toute autre procédure.

À partir de ce moment, nous en sommes venus à une entente ; oui, nous étions là et nous allions travailler de concert avec les Cris ou tout autre groupe. En fin de compte, nous avons travaillé avec les Cris, qui devinrent bientôt plus autonomes que les autres groupes indiens et établirent leur propre organisation.

Nous en sommes venus à décider d'intenter une poursuite contre le gouvernement du Québec pour tenter de stopper le projet de la Baie James. L'activité fut alors fiévreuse. Nous fûmes plongés dans des procédures qui nous étaient bien étrangères : tenir des conférences de presse, donner des discours, assister à des réunions, tenter de convaincre un gouvernement fort septique et une agence gouvernementale tout aussi septique (Hydro-Québec, le promoteur du projet) que ce qu'ils faisaient étaient injuste car ils n'avaient pas rempli l'obligation de régler les revendications des Cris et des Inuit et de reconnaître leurs droits. C'est pendant cette période que nous avons réalisé que nous pouvions utiliser le «système» ou l'ordre juridique à notre avantage et que nous pouvions du moins activer les choses pour obtenir l'attention du gouvernement.

C'est donc dans ces conditions que nous nous sommes engagés à fond de train avec les Cris dans la bataille juridique. Nous avons délégués nos aînés devant les tribunaux, assurant qu'ils étaient



accompagnés d'interprètes. Nous avons passé des mois et des mois à Montréal et en fin de compte, nous avons réussi à obtenir que le juge Malouf arrête les travaux pendant une semaine. Bien sûr, cela n'a pas mis fin au projet, mais la décision du juge Malouf nous a amenés à la croisée des chemins, car elle précisait que nos revendications étaient légitimes et que le gouvernement devait négocier un règlement. Ainsi, les négociations débutèrent sur le champ et se sont déroulées sans interruption pendant les deux années suivantes.

Le processus lui-même est toute une affaire car il impliquait une poignée de jeunes Cris et Inuit sans grande expérience qui faisaient face à plus de 300 bureaucrates bien établis. Du reste, ce type de négociations était déconcertant et étranger aux deux côtés. Nous essayions de convaincre le gouvernement sur certains principes et certaines questions juridiques. Nous faisons des recherches sur l'histoire de notre appartenance au territoire, sur les obligations énoncées au moment de l'extension des frontières du Québec, sur les autres engagements que nous pouvions faire valoir auprès des deux paliers de gouvernement afin de démontrer la légitimité du désir de voir nos droits définis et reconnus.

Si je m'en souviens, c'était un processus très intense. Le projet progressait à fond de train alors même que se déroulaient les négociations. Il nous fallait surmonter d'énormes obstacles. Le gouvernement n'était pas en position de se montrer généreux. En fait, ses représentants se trouvaient trop généreux, même avec les éléments essentiels énoncés dans l'entente de principe, qui fut signée en 1974 et suivie de la conclusion de la Convention en 1975. C'était une période stimulante, mais c'était aussi une période ardue, un exercice exténuant. Les communications et les moyens de transport n'étaient pas très bons à l'époque dans notre région. Nous avions beaucoup de mal à tenir le peuple informé des progrès accomplis et des problèmes que nous devions résoudre. Cela finit par causer en partie la scission profonde de notre peuple à laquelle la signature de la Convention a donné lieu.

Makivik News : Pourriez-vous commenter l'essentiel de cette scission et les mesures prises par la suite pour réunir les groupes divisés.

Zebedee Nungak : L'origine de la scission remonte à la Loi de 1912. Cette loi nous dit que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sont tenus, lorsqu'ils en arrivent à régler les droits et intérêts des Cris et des Inuit du territoire, d'obtenir d'abord la cession et l'extinction de leurs droits ancestraux au et dans le territoire en échange d'un éventail défini de bénéfices. Cela fut prédéterminé au moment de l'adoption de la *Loi sur l'extension des frontières de 1912*, et mis en oeuvre par le biais des négociations et de la conclusion de la Convention.

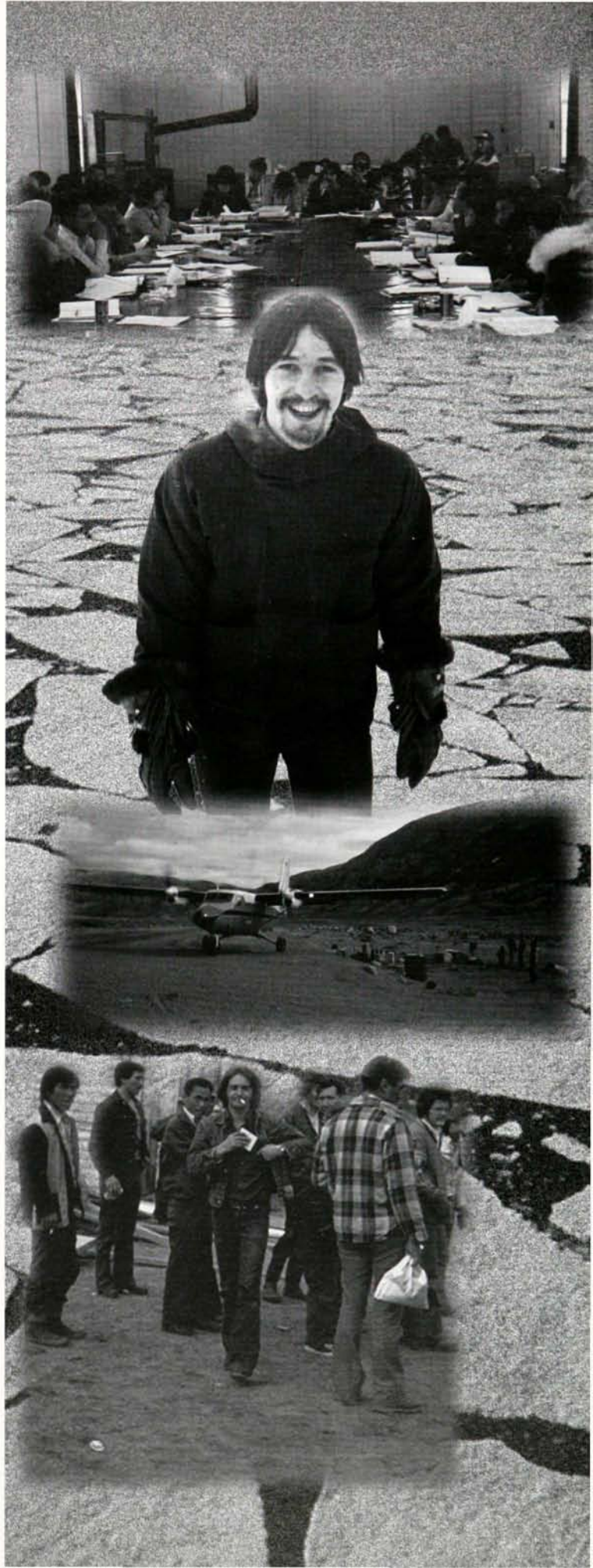
La Convention comporte donc une disposition, l'infamante disposition, visant l'extinction et la cession; les signataires cris et inuit ont dû s'y résoudre pour obtenir un règlement. Cette disposition était tout aussi repoussante pour les signataires, y compris moi-même, mais les gouvernements ne nous laissaient pas le choix. C'était une exigence juridique sur laquelle le gouvernement insistait absolument pour conclure la Convention de la Baie James.

Quand nos membres en entendirent parler, certains ont dit : «Non, Cela ne doit pas être. Nous ne devrions jamais avoir à céder nos droits». Trois collectivités partageaient fortement cette opinion : Puvirnituq, Ivujivik et Salluit.

Dès que les gens de ces villages apprirent l'existence d'une telle disposition dans l'entente de principe de 1974, ils réclamèrent haut et clair de l'Association des Inuit du Nord québécois qu'elle refuse de se plier à une telle condition, même si cela signifiait qu'elle ne pourrait signer la Convention. Ils allèrent même jusqu'à récuser la procuration qu'ils avaient donnée à l'Association, comme le faisaient ses autres membres, afin de lui conférer autorité pour négocier un règlement. Ainsi, la population de Puvirnituq, celle d'Ivujivik et une partie de celle de Salluit retirèrent leur procuration. Ils ont tous fait pour sensibiliser la population à la condition méprisante que représentaient la cession et l'extinction des droits.

Ce fut une période très difficile pour le leadership, et pour moi personnellement parce que ma famille vit encore à Puvirnituq. J'ai quitté le village en 1963 pour aller étudier et je n'y suis jamais retourné pour m'y établir vraiment, mais je suis parent avec une bonne moitié de la collectivité, j'y ai des amis d'enfance et ma famille immédiate, et des gens que je connaissais très bien faisaient cette agitation. Et voilà que j'étais, moi, un membre de cette organisation qui était vilipendée par un segment très important de la population.

Enfin, le leadership de l'Association détermina qu'on ne pouvait rater l'occasion à cause d'une disposition sur laquelle la population était

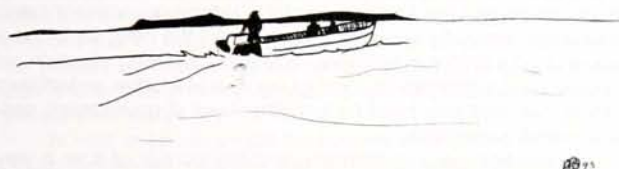


en désaccord. Nous avions le sentiment qu'il s'agissait d'un événement trop important pour laisser prévaloir notre répugnance face à la clause d'extinction, et après être passés de l'entente de principe de 1974 à la négociation de la Convention définitive en 1975, les leaders décidèrent de signer.

En ce qui me concerne, parapher ce document fut un geste, un moment très important et chargé d'émotions contradictoires. Je savais qu'il ne me vaudrait pas les bonnes grâces de ma collectivité d'origine, mais je reconnaissais en même temps que c'était nécessaire. Il fallait passer par là pour faire progresser la cause de nos droits, la cause de l'autodétermination. Je savais aussi que cela ne satisfaisait pas à la notion qu'on pouvait entretenir quant à la manière dont les Inuit devraient se gouverner sur le territoire. Par ailleurs, la Convention fut négociée à une époque où le leadership politique du Québec et du Canada n'était pas très éclairé sur la reconnaissance des droits ancestraux et à la place que les autochtones devraient prendre dans la structure politique du pays.

Donc, le simple fait d'en être arrivés à une Convention, même incomplète et imparfaite, était en soi un accomplissement majeur. La Convention nous donnait des outils de base, certaines institutions qui ne pouvaient que favoriser notre soit d'autonomie politique. Elle nous a dotés d'institutions comme la Commission scolaire Kativik, l'Administration régionale Kativik, les municipalités, un chien de garde de l'environnement et des corporations foncières.

Ce sont ces choses qui ont amené les leaders à conclure : «Oui, nous comprenons les objections des gens qui s'opposent vivement à la clause d'extinction. Oui, nous savons que nous n'obtenons pas tout ce



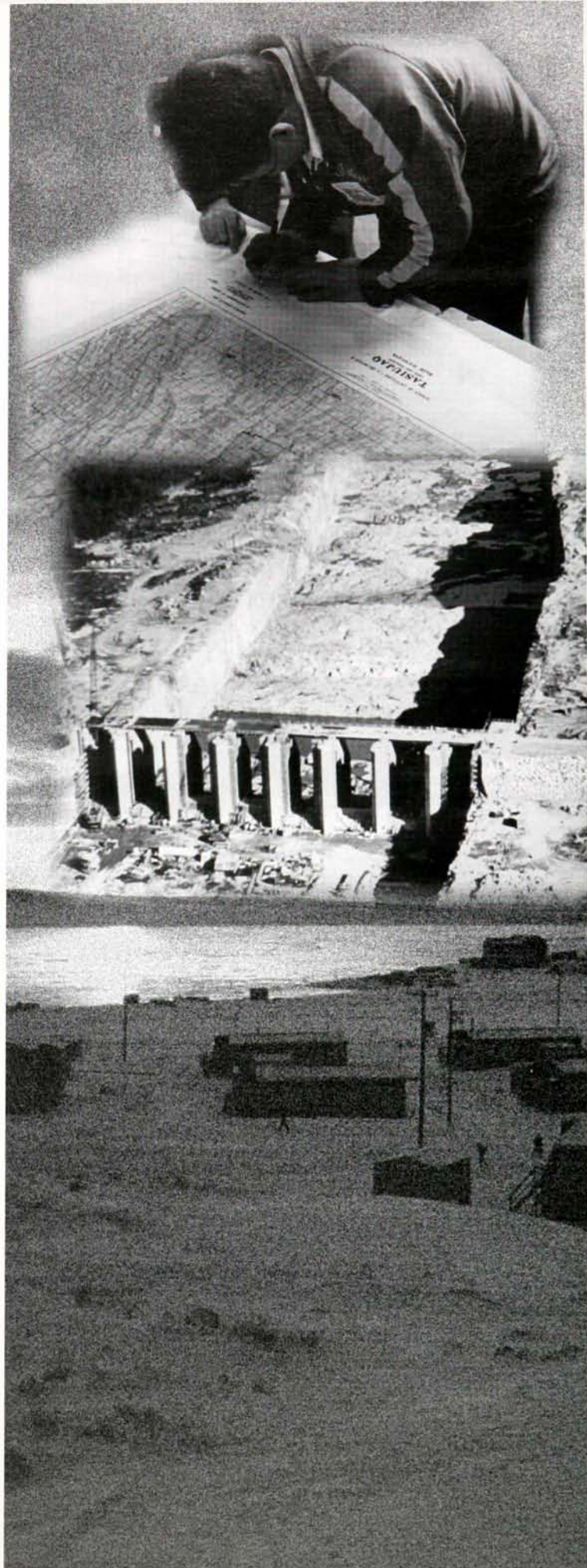
que nous voulions au début des négociations». Mais nous avons tous considéré la chose comme une étape et non pas une fin en soi, un pas dans la bonne direction et qui conférait aux Inuit des villages et de la région la possibilité de diriger leurs institutions, de tenter d'améliorer les conditions de vie qui nous donnait des pouvoirs que nous n'avions jamais eus auparavant.

Makivik News : Pourrions-nous revenir à ce que vous disiez au début à propos des forces extérieures qui gouvernaient les Inuit. Que pensez-vous des changements qui ont résulté de la Convention et de sa mise en oeuvre à ce chapitre? Comment l'exercice des pouvoirs est-il passé des mains des organisations fédérales et provinciales oeuvrant au Nunavik à celles des institutions créées par la Convention?

Zebedee Nungak : Bien, on a assisté à un changement fondamental dans la relation de pouvoirs entre nous, les Inuit, et les gouvernements qui, comme je l'ai déjà dit, ne faisaient autrefois qu'à leur guise sans se préoccuper du point de vue du peuple du territoire et de la place qu'il entendait occuper dans la structure.

Les outils et institutions créés par la Convention ont eu pour effet immédiat de pousser les leaders à participer activement, non seulement en faisant preuve de leadership, mais en s'assurant la collaboration de ressources qui connaissaient les rouages de la mécanique, des institutions et des corporations issues de la Convention. Il fallait aussi amener les gouvernements, qui avaient engagé des ressources dans ces institutions, à en reconnaître la viabilité, l'importance et l'utilité. Il fallait préciser les relations entre les institutions et les deux paliers de gouvernement et déterminer quel type d'activités favoriseraient un gouvernement plus éclairé qu'auparavant.

Essentiellement, cela a connecté la région avec la structure du cadre politique, pas aussi complètement que nous l'avions toujours souhaité, cependant, puisque l'autorité et les pouvoirs que nous avons pu obtenir pour les institutions issues de la Convention sont très élémentaires. Nous n'avons jamais obtenus tous les pouvoirs que nous voulions, par exemple le pouvoir, pour l'Administration régionale Kativik, de promulguer des décrets et des lois qui s'appliqueraient sur le territoire, plutôt que d'être assujettie aux lois adoptées par les



législatures de Québec et d'Ottawa. Néanmoins, les collectivités ont pu s'organiser en unités qui ont pu obtenir les services requis pour améliorer les conditions de vie, le logement par exemple, pour diriger les services d'éducation, pour administrer des services aux citoyens, pour aider les chasseurs à maintenir leurs activités de subsistance.

Ce que la Convention nous a donné, ce sont des moyens permettant au peuple de se prononcer sur la manière dont il veut vivre sa vie. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais le seul fait de pouvoir utiliser ces outils pour obtenir davantage est une composante de poids. L'organisation inuit créée par la Convention, la Société Makivik, a été très active depuis sa création dans la défense de nos droits et intérêts, en réclamant par exemple la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités dans la Constitution canadienne, et en négociant ces ententes qu'on appelle les conventions complémentaires et qui servent à mettre en oeuvre les dispositions et chapitres de la Convention originale d'une manière dont bénéficient le peuple et la région.

Par conséquent, nous n'avons pas obtenu que l'essentiel dans la Convention, mais au cours des années nous avons obtenus des avantages supplémentaires, ceci en utilisant les ressources offertes par la Convention.

Makivik News : Quand nous avons parlé dans le contexte du vingtième anniversaire des publications inuit au Nunavik, vous avez dit que le contexte politique des années 1970 ne permettait tout simplement pas d'obtenir à la fois le règlement des revendications territoriales et un gouvernement autonome. Or les Inuit du Nunavut ont signé une entente qui règle leurs revendications mais leur assure aussi un gouvernement autonome. En tant que président de Makivik, prévoyez-vous une évolution politique naturelle vers l'autonomie gouvernementale au Nunavik?

Zebedee Nungak : Oui. Nous poursuivons ce but depuis deux décennies, depuis ces premières réunions avec l'Association des Inuit du Nord québécois à la tribune fournie par les Coopératives. L'autonomie gouvernementale est inévitable, ne serait-ce que parce que Makivik, de même que les instances provinciales, territoriales et fédérales sont pour ainsi dire plus éclairées quant au besoin d'une dévolution des pouvoirs aux peuples autochtones de nos territoires afin qu'ils puissent mener leurs affaires plus efficacement que ne l'ont fait les gouvernements de quelque ordre que ce soit.

Je vois le gouvernement du Nunavik et la poursuite de ce but comme l'extension naturelle des droits que nous tentions de faire reconnaître dans la Convention, des droits qui ont été reconnus dans la Convention et que nous avons pu faire enchâsser aussi dans la Constitution, ce document reconnaissant que nous sommes un peuple et accordant à nos droits la place qui leur revient.

Alors, en ce qui me concerne, l'avènement de l'autonomie gouvernementale au Nunavik n'est pas une question de probabilité mais plutôt une simple question de temps. Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ne sont plus désormais des oncles récalcitrants. Ils ne sont plus des participants hésitants dans l'exercice menant à l'établissement du gouvernement du Nunavik. Cela va se produire tôt ou tard. Nous tentons d'y arriver au plus tôt, et ce sera une autre chose qui ne pourra être que favorable pour le peuple du Nunavik.

Makivik News : En ce jour où nous célébrons le vingtième anniversaire de la signature de la Convention, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit quant à l'essence des accomplissements des Inuit?

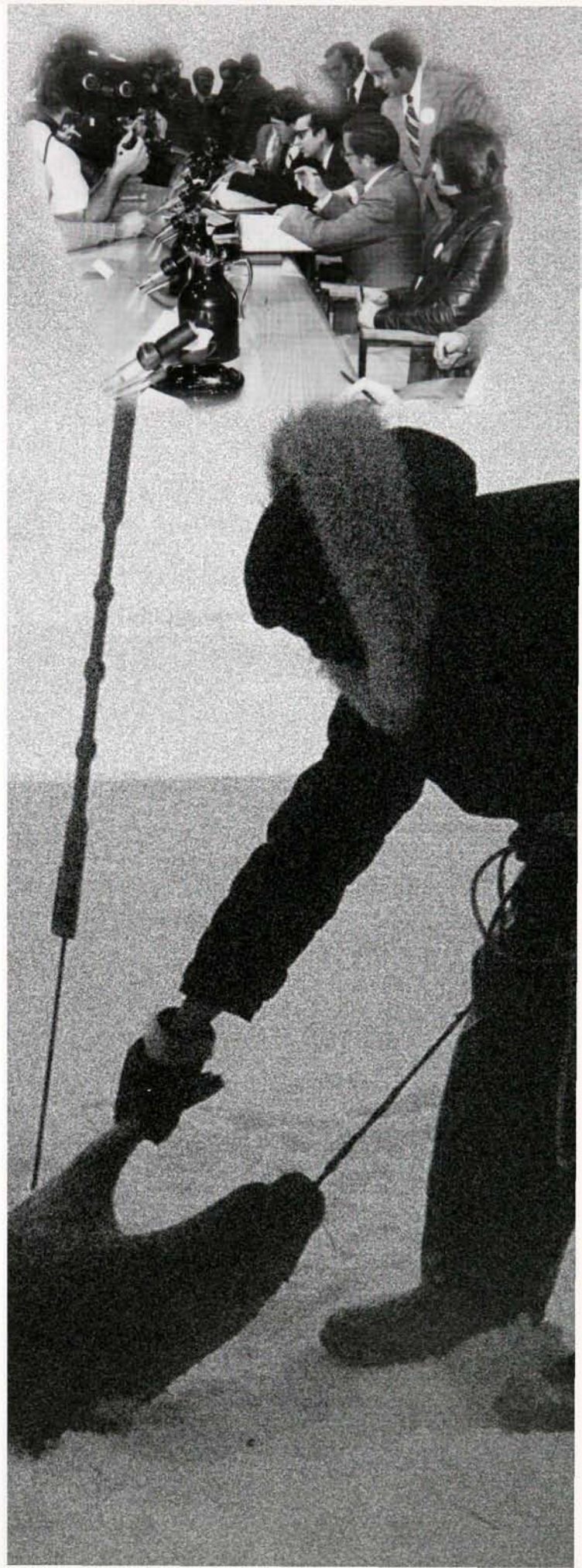
Zebedee Nungak : Je pense que c'est l'occasion rêvée de constater avec beaucoup de fierté combien nous avons progressé. À mon avis, nous avons fait beaucoup de chemin depuis le début des années 1970, alors qu'une poignée de jeunes gens intelligents réclamaient de passer à l'action politique; aujourd'hui, nous avons toutes ces institutions, ces entreprises, ces installations et cette infrastructure, ceci parce que nous avons su sagement gérer les ressources obtenues en 1975.

C'est l'occasion parfaite de nous féliciter, mais aussi de nous assurer mutuellement qu'il n'en tient qu'à nous de prendre en main notre avenir, que si nous gérons nos ressources et conduisons nos activités sagement et habilement, l'avenir sera meilleur. C'est l'occasion de réfléchir à tout cela, mais aussi de le signaler à tous ceux qui s'inspirent de nos accomplissements.

La Convention fut l'un des premiers traités modernes de revendications territoriales. Elle n'était pas parfaite, mais les gens d'autres régions ont souvent pris exemple sur notre leadership et s'en sont inspirés. Je pense qu'il faut rester optimistes et espérer que nous pourrions améliorer les choses avec les outils que nous avons. C'est à cela qu'il faut réfléchir.

Makivik News : Merci beaucoup.

Zebedee Nungak : Merci.



Two decades have passed and a sea change has occurred for Inuit political, social, and economic development in Nunavik. Would it be fair to say that the signing of the James Bay and Northern Quebec Agreement on November 11th, 1975 contributed in a major way to that change? With the benefit of twenty years of hindsight, it is easier to say "Yes" to that question.

If we take a look at how the Agreement affected Inuit lives, it began even before its passage, as Zebedee Nungak outlines in his interview. The negotiations leading up to the Agreement shaped the lives of many of today's well-known Inuit leaders in Nunavik, as well as at the national, and international level.

The process resulted in an Agreement, characterized frequently as the first modern land claims settlement in Canada. It was that and more. But it is what Inuit did with that document that allows an affirmative answer to the question posed above. It is viewed as a dynamic tool to develop the region, not a static document.

Hydro-Québec's plans to create a massive hydro-electric complex in northern Quebec was the catalyst for a rapid political development, both for Inuit and Cree. There was already a feeling of helplessness because of the nature or governance in the region. The federal government's CORE Funding Program was just starting up at the time, and this was used to start up the Northern Quebec Inuit Association (NQIA) after having met with the Cree. Johnny Watt, who is currently a governor for Makivik Corporation sums it up this way, "The NQIA was formed because the government was coming more and more into the region. They were controlling people's lives. We wanted to take control of our own lives, and that is why we created NQIA."

As construction on the James Bay project began, Cree and Inuit mobilized and took the proponents of the project to court. Following a year-long court case, the famous Malouf decision was rendered on November 15, 1973 granting the Inuit and Cree parties an interlocutory injunction, effectively halting construction of the James Bay project.

The Malouf decision was greeted with some amazement in northern Quebec. Mark T. Gordon, currently Makivik's Third Vice-President was working for NQIA at the time, and reflects on the decision. "It was quite startling that such a small group could change things the way they did. So I think people were amazed and quite surprised that they could actually win a small part of the battle."

That early victory was soon overturned a week later in Superior Court, but not before the Quebec Government committed itself to negotiating an agreement with the Cree and Inuit parties. So while work continued on the project for two years, Inuit and Cree negotiators hammered out first an Agreement-In-Principle in November 1974, and a Final Agreement — The James Bay and Northern Quebec Agreement — on November 11, 1975.

For a small group of Inuit leaders, that two year period shaped their lives, and in some cases altered relations with their fellow Inuit forever. At the start of the negotiations, young men who were attending school in the South considered dropping out to join the "movement". Alec Gordon was one who did this, leaving his studies in Ottawa to take on translation, and then communication duties with NQIA. He tells a story of Charlie Watt arriving with a suit of clothes for his brother Mark R. Gordon, convincing Mark that he was needed with NQIA, and driving back to Montreal with him.

The Montreal headquarters for NQIA was at 505 Dorchester Boulevard (renamed Boulevard René Lévesque). It was home for a small group of Inuit negotiators and non-Inuit negotiators and advisors who managed the negotiations and the media during the two years of talks.

Information flowed north from the Montreal NQIA office to Kuujuaq, and then on to field workers who in turn communicated progress to the Inuit communities. Radio did not exist in Nunavik as it does today. There were CBC short wave broadcasts which originated from Montreal, says Alec Gordon. He adds that as communities obtained their own FM radio stations, they would obtain more powerful short-wave radios and rebroadcast the programs to the whole community.

As for the atmosphere of the negotiations themselves, Charlie Watt was there, in the rooms, negotiating and observing the entire process. Twenty years later he is a Senator, a past President of Makivik Corporation, and remembers the time well. He remembers that there were times when federal and provincial negotiators would break down at the negotiation tables, scream at each other, call each

Deux décennies se sont écoulées, et un vent de changement a caractérisé le développement politique, social et économique des Inuit du Nunavik. Serait-il juste de dire que la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975, a largement contribué à ce changement? Avec un recul de vingt ans, il est plus facile de répondre «oui» à cette question.

Si nous jetons un coup d'oeil sur les incidences de la Convention pour la société inuit, nous constatons que son action s'est fait sentir même avant qu'elle ne soit adoptée, comme le signale Zebedee Nungak. Les négociations qui ont mené à la conclusion de la Convention ont influencé la vie de nombre de dirigeants inuit bien en vue tant au Nunavik que sur la scène nationale et internationale.

Le processus a donné lieu à la Convention, dont on dit fréquemment qu'elle est le premier règlement moderne de revendications territoriales au Canada. C'est vrai, mais ce n'est pas tout. Si l'on peut répondre par l'affirmative à la question posée ci-dessus, c'est à cause de ce que les Inuit ont accompli par la suite à l'aide de la Convention, qu'ils perçoivent non pas comme un document statique mais bien comme un outil de développement.

Les plans d'Hydro-Québec visant la création d'un méga-complexe hydroélectrique dans le Nord québécois ont été le catalyseur d'une évolution politique rapide, tant chez les Inuit que chez les Cris. Il régnait un sentiment d'impuissance quant à la conduite des affaires publiques dans la région. À l'époque, le gouvernement fédéral venait tout juste d'instituer le Programme de financement de base des associations autochtones, qui a servi à établir l'Association des Inuit du Nord québécois (AINQ) après consultation avec les Cris. Johnny Watt, un membre du conseil des gouverneurs de la Société Makivik, résume les faits ainsi : «L'AINQ a été formée parce que le gouvernement s'impliquait de plus en plus dans la région. Il contrôlait la vie des gens. Nous voulions prendre en main nos propres affaires et c'est pourquoi nous avons créé l'AINQ».

Alors que les travaux commençaient à la baie James, les Cris et les Inuit se mobilisèrent et engagèrent des poursuites contre le promoteur du projet. Au terme de l'instance, qui dura un an, le juge Malouf rendit son célèbre jugement le 15 novembre 1973; il accordait une injonction interlocutoire aux Cris et aux Inuit, ce qui interrompait effectivement les travaux de construction.

Dans le Nord québécois, la décision fut accueillie avec quelque stupéfaction. Mark T. Gordon, troisième vice-président de Makivik, travaillait à l'époque pour l'AINQ et se rappelle de l'événement. «C'était plutôt étonnant qu'un si petit groupe puisse changer le cours des choses comme ils l'ont fait. Alors, je pense que les gens étaient plutôt surpris de constater qu'ils pouvaient vraiment gagner sinon la guerre, du moins cette bataille.»

La victoire ne dura pas longtemps; une semaine plus tard, la Cour supérieure renversait le jugement. Néanmoins, le gouvernement du Québec s'était engagé à négocier une entente avec les Cris et les Inuit. Pendant deux ans, tandis que les travaux se poursuivaient à la baie James, les négociateurs cris et inuit élaborèrent, non sans difficultés, d'abord l'entente de principe, conclue en novembre 1974, puis la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975.

Ces deux années ont déterminé le destin d'un petit groupe de dirigeants inuit, et dans certains cas, altéré à jamais leurs relations avec leurs concitoyens. Au début des négociations, de jeunes adultes qui étudiaient dans le Sud envisagèrent de décrocher pour se joindre au «mouvement». Alec Gordon fut l'un d'eux; il quitta l'école qu'il fréquentait à Ottawa pour assumer les fonctions de traduction et de communication auprès de l'AINQ. Il raconte comment Charlie Watt se présenta un jour avec des habits de rechange pour le frère d'Alec, Mark R. Gordon, le convainquit que l'AINQ avait besoin de lui, et retourna avec lui à Montréal.

Les bureaux de l'AINQ à Montréal étaient situés au 505 boul. Dorchester ouest (devenu depuis le boulevard René-Lévesque). Pendant les deux ans que durèrent les pourparlers, ce fut le foyer d'un petit groupe de négociateurs inuit et des conseillers non inuit qui s'occupaient des négociations et des communications.

Le bureau de Montréal communiquait l'information à celui de Kuujuaq, qui la transmettait aux agents de terrain, lesquels à leur tour renseignaient la population sur les progrès accomplis. La radiodiffusion n'était pas aussi développée qu'elle l'est maintenant au Nunavik. À partir de Montréal, la CBC diffusait des émissions sur ondes courtes, dit Alec Gordon, ajoutant que les villages qui se dotaient de stations F.M. obtenaient des émetteurs plus puissants et pouvaient retransmettre les

émissions dans toute la collectivité.

Quant à l'ambiance qui régnait à la table des négociations, Charlie Watt y était et peut nous en parler. Il était présent en tant que négociateur et a observé tout le processus. Depuis, il a occupé la présidence de la Société Makivik, est devenu sénateur et, vingt ans plus tard, se rappelle bien de l'époque. Il se souvient de certains moments orageux alors qu'à la table des négociations les représentants d'Ottawa et de Québec perdaient leur sang-froid, s'invectivaient et s'injuriaient les uns les autres. De toute évidence, le processus était exténuant pour tous les participants.

On alloua deux ans à la conclusion d'un traité entre les parties autochtones et les promoteurs du projet. Dans le contexte contemporain des revendications territoriales, une période de deux ans est bien courte. Il a fallu aux Inuit du Nunavut 17 ans pour négocier leur entente définitive, conclue en mai 1993. Tout un monde sépare le contexte politique et social de l'époque et celui des négociations contemporaines sur les revendications, lesquelles bénéficient énormément des jalons posés par la Convention de la Baie James.

Au début des années 1970, le droit autochtone n'en était encore qu'à ses balbutiements au Canada. C'était avant l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui comporte l'article 35 reconnaissant et affirmant les droits ancestraux. Il y a bien eu l'affaire Calder, dans laquelle les Nishgas de Colombie-Britannique n'eurent pas gain de cause, mais qui sensibilisa néanmoins les gouvernements. À part cela, il n'existait pas grand jurisprudence, si ce n'est l'obligation contenue dans la *Loi de l'extension des frontières de 1912* suivant laquelle les gouvernements étaient tenus de négocier avec les groupes autochtones.

Le gouvernement voulait assurer son titre au territoire des Cris et des Inuit du Nord québécois de sorte que le développement puisse progresser, en particulier en matière d'aménagement hydroélectrique, sans être entravé par des poursuites basées sur le titre des autochtones aux terres. À l'époque, les droits des autochtones étant une notion nébuleuse et mal définie, le gouvernement ne pouvait avoir la certitude requise pour procéder au développement. C'est cette incertitude qui a amené le gouvernement à la table des négociations.

La politique fédérale en matière de revendications territoriales globales exigeait alors que le groupe autochtone réclamant un règlement cède ses droits et titres ancestraux. Par la suite, cette politique allait exiger du gouvernement qu'il éteigne ces droits et titres par le biais d'une loi. Cette exigence visant la cession et l'extinction des droits demeure l'aspect le plus critiqué de la politique fédérale en matière de revendications territoriales. Même après que le groupe d'étude de Murray Coolican ait examiné cette politique en 1985, (*Traités en vigueur, ententes durables*), la clause visant la cession et l'extinction des droits demeura inchangée. En fait, elle fut invoquée dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en mai 1993.

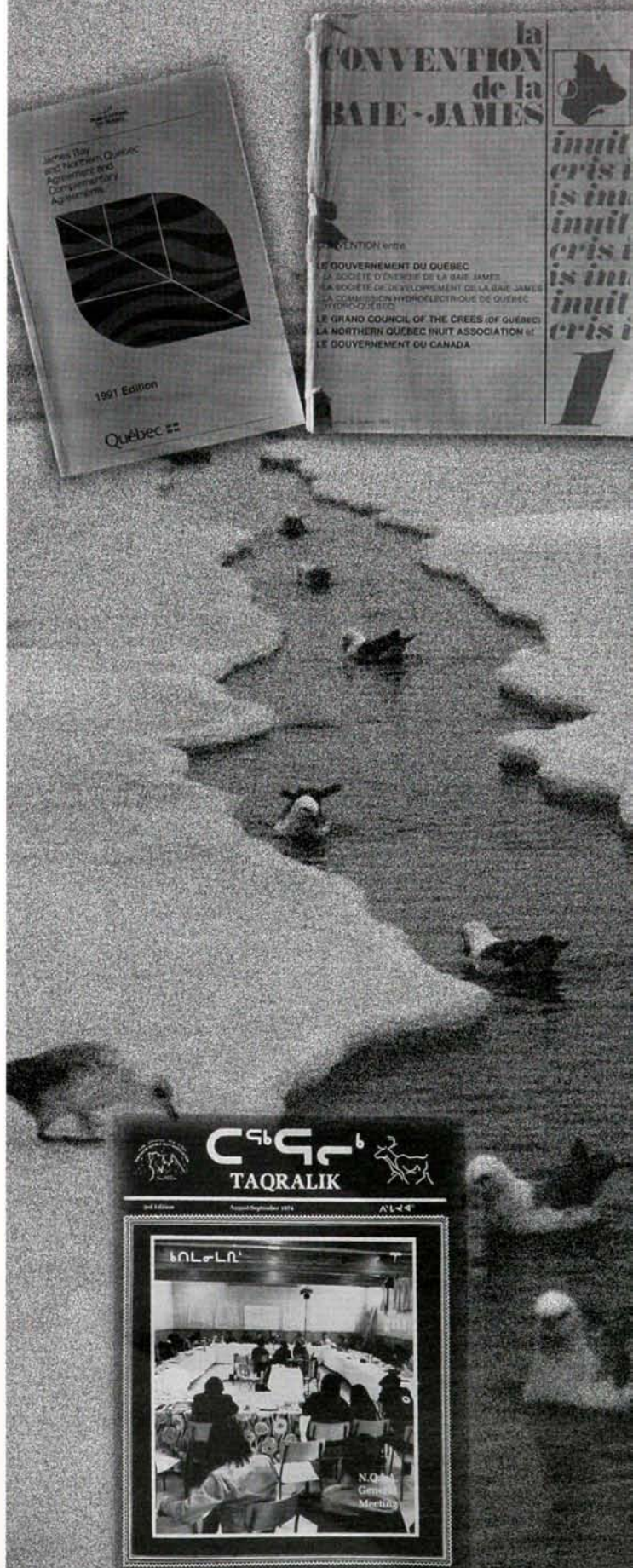
À noter que le gouvernement fédéral examine à nouveau sa politique, notamment la condition de cession et d'extinction des droits, dans le cadre global d'une étude du dossier en vue de fournir une «certitude» à la fois aux autochtones et aux administrations publiques qui négocient un règlement des revendications territoriales. Il est à espérer que cette étude permettra d'arriver à une solution de rechange à la cession et à l'extinction des droits.

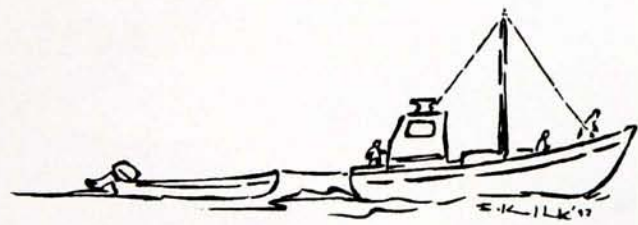
Quand la Convention de la Baie James fut finalement paraphée, le 11 novembre 1975, l'événement marquait la fin de la bataille juridique pour les promoteurs du projet, et le début d'un long processus de mise en oeuvre pour les Inuit. Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James pouvaient désormais réaliser leurs plans de développement sans entraves. Pour la partie inuit, cependant, le travail ne faisait que commencer. Tous les chapitres de la Convention devaient faire l'objet d'une loi de mise en oeuvre, processus qui allait exiger encore deux ans de pourparlers avec des bureaucrates de Québec, qui, pour la plupart, n'avaient pas participé aux négociations.

De plus, ces bureaucrates devaient composer avec la nouvelle législation. Le processus débuta en 1977-1978. En fin de compte, un nouveau ministère fut établi, le Secrétariat des affaires autochtones, qui allait se charger de la mise en oeuvre de la Convention et traiter exclusivement des dossiers relatifs aux 11 groupes autochtones du Québec.

Entre-temps, la Société Makivik était officiellement créée le 23 juin 1978 par une loi de l'Assemblée nationale. Elle succédait à l'AINQ, et sa mission consistait notamment à assurer la mise en oeuvre de la Convention, de même qu'à administrer l'indemnité versée aux Inuit.

Makivik fut l'une des premières sociétés de développement économique dont les Inuit étaient propriétaires et administrateurs; la



[illegible][illegible]

Happily, the business successes have outweighed the failures. Names such as Sanaaq, Imaqpiq, and Kiqiak Builders are memories

Société devait remplir une mission difficile et accomplir une tâche considérable. Après vingt ans, on peut maintenant faire le point sur ce que la Convention a apporté aux Inuit.

Bon nombre d'intervenants conviennent qu'en dépit de ses imperfections, la Convention a fourni aux Inuit les outils nécessaires pour entreprendre le développement de leur région. Mark T. Gordon, troisième vice-président de Makivik, est chargé du dossier du développement économique. Nous lui avons demandé comment la Convention a servi en tant qu'outil de développement économique. «Bien des gens tentent de décrire le développement économique sans y arriver, dit-il. Il n'y a pas une définition unique qui englobe toute la notion. Est-ce que cela correspond à l'amélioration du mode de vie pour que les choses aillent mieux? Ou s'agit-il de la création d'emplois et de la formation? C'est une combinaison de bien des choses, et bien des mesures que nous avons prises ont stimulé l'activité, que ce soit en matière de développement économique ou dans des dossiers comme celui de l'habitation. Avant la signature de la Convention, nous vivions dans des logements insalubres».

«Aujourd'hui», poursuit M. Gordon, «avec l'aide des ressources et des revenus tirés de la Convention, nous avons pu négocier un programme global d'habitation pour le Nord québécois, où les gens vivent maintenant dans des maisons convenables et qui a coûté au gouvernement des ressources qu'il n'aurait sans doute pas dépensées de toutes façons. Nous avons dû nous battre sans répit pour obtenir la construction de pistes d'atterrissage, une chose prise pour acquies dans le Sud. Donc, le développement dans le Nord n'est pas le résultat de la



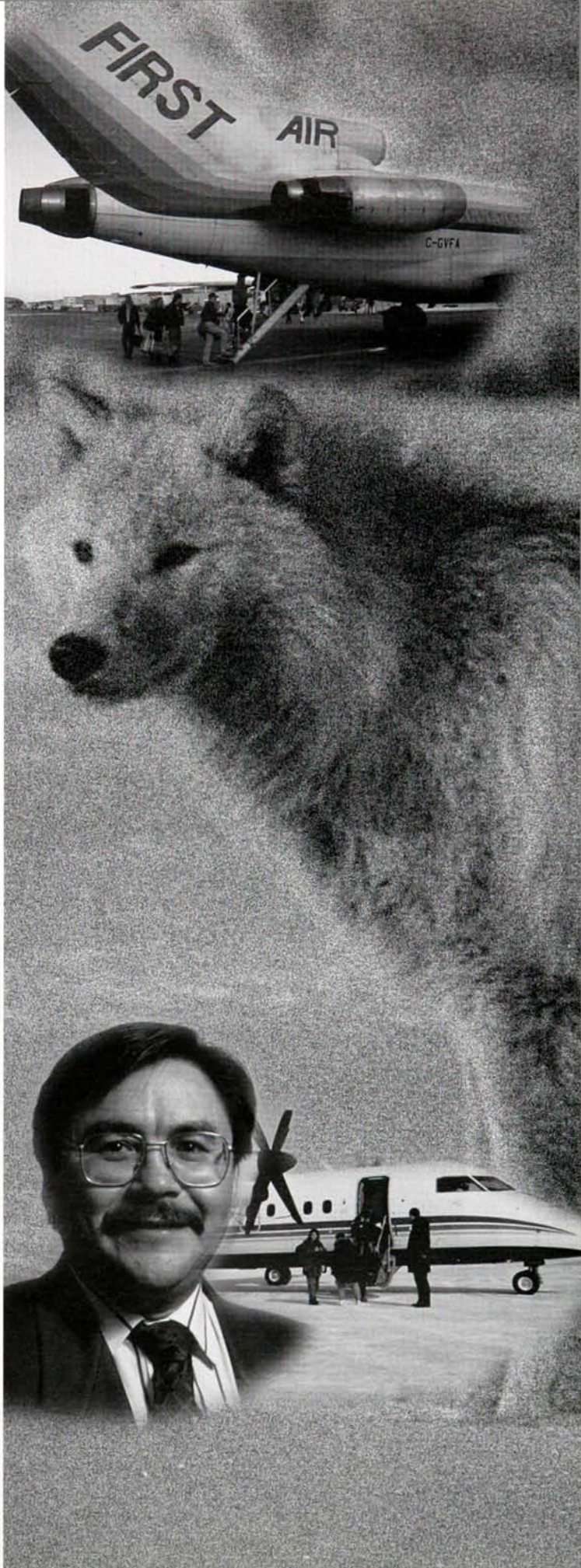
générosité du bon gouvernement. Il s'est produit parce que nous nous sommes battus dans ce but. Cela a souvent donné lieu à des sentiments de colère et de frustration. Mais aujourd'hui, nous voyons que nous avons fait bon usage des ressources qu'on nous a accordées pour améliorer notre vie, et les choses continuent d'évoluer. Même après vingt ans, nous constatons encore des changements qui ne se seraient peut-être pas produits si nous n'avions pas signé la Convention».

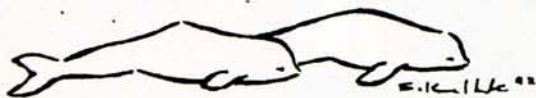
Ce commentaire s'ajoute à celui de Charlie Watt, qui en sa qualité de sénateur a l'occasion de parler aux leaders des groupes autochtones de tout le pays. «On peut voir les différences entre les groupes qui ont conclu une entente et ceux qui n'ont pas réglé leurs revendications territoriales, dit M. Watt. Ces derniers nagent entre deux eaux. Ils ne peuvent faire certaines choses, prendre certaines décisions, et ils ont le sentiment d'être impuissants.»

Air Inuit, la compagnie aérienne dont se sont dotés les Inuit, est sans doute l'un de leurs accomplissements les plus symboliques. Sa naissance remonte au temps des négociations, alors que les agents de terrain devaient régulièrement visiter toutes les collectivités. On fit l'acquisition d'un appareil Beaver, un pilote fut embauché, et le logo de l'AINQ fut apposé sur l'avion.

Aujourd'hui président d'Air Inuit, Mark T. Gordon se rappelle la création de la compagnie, qui est la plus ancienne des filiales de Makivik, et notamment le processus présidant à l'obtention d'une licence. «Des audiences ont pris place pour déterminer qui pourrait avoir une licence de transport aérien dans la baie d'Ungava, et nous avons réussi à l'obtenir même si nous n'avions pas encore de compagnie. Après la décision rendue par le gouvernement, nous avons acheté un appareil et souscrit des emprunts pour lancer Air Inuit dans la région de l'Ungava. Par la suite, nous avons pu offrir nos services sur la côte de la baie d'Hudson en achetant l'actif de Austin Airways.»

L'acquisition plus récente de First Air, en 1990, est perçue comme l'évolution naturelle de l'expertise que la Société Makivik a acquise en matière de transport aérien au cours des dernières décennies. Ces dernières années, Makivik a réussi à transformer cette société endettée en un transporteur rentable. Au début d'octobre 1995, on apprenait que



[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

CΔL^cΔq_{bc}^b, L^pΔ^b ΔcDΔ^bc^bL^cL^c “b^cL^dc^b bD^a-
L^cN^cN^cC” Δ^ac^ac^aL^c Δ^bD^aL^cN^c Δ^ac^aD^aσ^aL^c Δ^bc^bD^aΔ-
^bσ^aD^c Δ^aΔ^aL^c Δ^aD^aN^c Δ^aN^cD^aN^cc^aL^c: L^c 1993Γ.

[illegible][illegible]

of business that did not make it. Second Vice-President Jackie Koneak, responsible for renewable resources recalls that Imaqpiq was a costly venture for Inuit. "Since we were so new, we tried buying a ship, with the license, and it was very costly for us. We lost a few million in the process." He added that the saddest part of the task is to close down companies and put people out of work. However, the fishing license was kept, and now allows Seaku Fisheries to operate the license with offshore vessels owned by outside interests, a subsidiary that Jackie Koneak remains involved in. Seaku will celebrate its 10th anniversary in the Spring of 1996.

On the financial management side, Treasurer Peter Adams now oversees a portfolio worth over \$122-million. He recognizes that the average yields are not as high as those during the 1980s, but that is because of the economic conditions in the early 1990s. "We are lucky if we can make 10% these days," he says. Furthermore, the



downsizing, and budget cutting characteristic of government agencies during the 1990s has also affected Makivik Corporation. It is a task which Peter Adams must act on to preserve the integrity of the compensation fund for future generations. With some formal negotiations having been completed, such as Great Whale, and Falconbridge, the Corporation has an obligation to trim its activities, explains Peter Adams.

Other major Makivik achievements flowing from the successful implementation of the JBNQA include the creation of the community of Umiujaq by implementing subsection 6.4 of the JBNQA. Umiujaq is a completely new community built on Richmond Gulf, north of Kuujuaaraapik between 1984-1986 at a cost of approximately \$42-million dollars, with funds coming from Quebec and Canada.

Similarly, the compensatory measures totalling \$48.5-million dollars for the community of Kuujuaq and Inuit of Nunavik were achieved in 1988 pursuant to negotiations between Makivik and Hydro-Québec through subsection 8 of the Agreement. Some of these funds were used to purchase First Air.

Because of the James Bay Agreement, the Nunavik region boasts improved infrastructure and new institutions. Over 1,500 new houses were built in Nunavik during the ten years following 1975. New airstrips were upgraded, and new terminals built in most communities. Schools were built, and hospitals, and better roads were constructed.

Furthermore, Makivik has spent compensation moneys to ensure that recreational facilities exist in all communities. Treasurer Peter Adams knows only too well that over \$26-million has been spent on community centers and arenas in the past five years. Similarly, Makivik has engaged in a lengthy "Royal Commission" type exercise to study the application of justice services in Nunavik, producing a final report on the topic in March 1993.

Still, there remains much work to be done. Remarkably, after two decades, the James Bay Agreement is not fully implemented. One of the major shortcomings is the lack of proper marine facilities in all Nunavik communities. It is one of a host of JBNQA Implementation issues that are outstanding, though the issues of wharves is one that remains sorely needed for a population that gets most of its food from the sea.

The problem of implementing the James Bay Agreement stems from the lack of a specific funding arrangement attached to the Agreement from both federal and provincial parties. The Nunavut Agreement, in comparison did provide for such a plan. It provides for an Implementation Agreement which contemplates spending about \$200-million to implement the TFN Agreement. There has to be in these land claims settlements and these treaties, some recognition

First Air s'était porté acquéreur de Ptarmigan Airways et allait maintenant desservir le Yukon. First Air emploie plus de 550 personnes.

Heureusement, les succès l'ont emporté sur les échecs. Des noms comme Sanaaq, Imaqpiq et Kigiak rappellent les entreprises qui n'ont pas réussi. Jackie Koneak, deuxième vice-président chargé du dossier des ressources renouvelables, se souvient que les Pêcheries Imaqpiq furent une affaire coûteuse pour les Inuit. «Nous n'avions pas d'expérience, dit-il; nous avons tenté d'acheter un bateau de pêche et une licence d'exploitation, et ça nous a coûté très cher. Quelques millions y sont passés.» Il ajoute que l'aspect le plus triste de la tâche est de fermer des entreprises et de mettre à pied des employés. Toutefois, la licence de pêche fut conservée, si bien que les Pêcheries Seaku, une filiale dont s'occupe aussi Jackie Koneak, peuvent maintenant l'exploiter sur des navires hauturiers appartenant à d'autres sociétés. L'entreprise fêtera son dixième anniversaire au printemps de 1996.

Au chapitre des finances, signalons que le trésorier Peter Adams supervise la gestion d'un portefeuille de plus de 122 M \$. Il admet que le rendement moyen des placements n'est pas aussi élevé qu'il l'était dans les années 1980, ce qu'il attribue cependant à la conjoncture du début de la présente décennie. «Nous nous comptons chanceux avec un rendement de 10 p. 100 de nos jours,» dit-il. En outre, la Société Makivik a dû réduire ses activités et comprimer ses budgets, comme l'ont fait tous les organismes du secteur public depuis le début de la décennie. C'est une tâche que doit accomplir Peter Adams afin de préserver l'intégrité du fonds de compensation pour les générations futures. Maintenant que sont terminées les négociations officielles, comme celles portant sur le projet Grande-Baleine et sur le projet de Falconbridge, la société est tenue de réduire ses activités, a expliqué Peter Adams.

La création du village d'Umiujaq, prévue à l'article 6.4 de la Convention, compte parmi les grands accomplissements de Makivik dans le cadre de la mise en oeuvre. Le tout nouveau village d'Umiujaq a été érigé de 1984 à 1986 près du lac Guillaume-Delisle, au nord de Kuujuaapik; sa construction a coûté quelque 42 M \$, et les fonds ont été fournis par le Québec et le Canada.

Par ailleurs, Makivik a négocié avec Hydro-Québec et obtenu en 1988 des mesures de compensation totalisant 48,5 M \$ pour la collectivité de Kuujuaq et les Inuit du Nunavik, ceci par suite des dispositions du chapitre 8 de la Convention. Une partie des fonds a servi à l'acquisition de First Air.

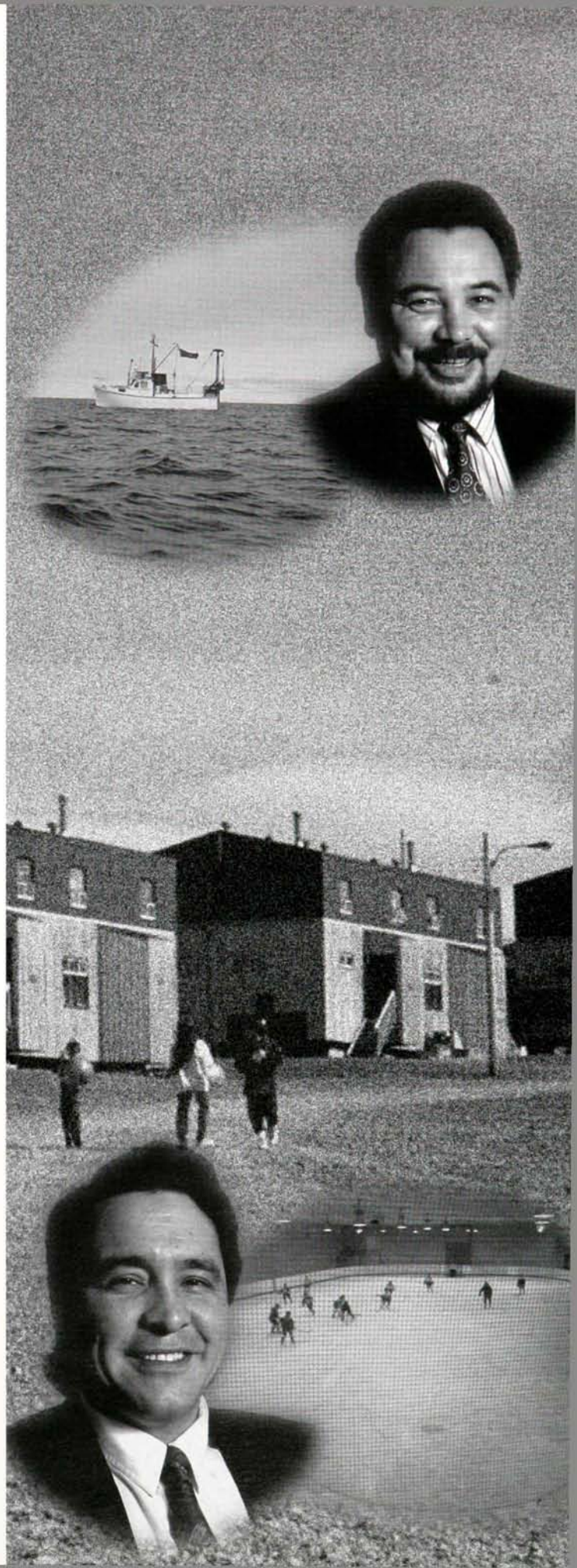
À cause de la Convention de la Baie James, la région du Nunavik peut aussi s'enorgueillir d'une infrastructure améliorée et de nouvelles institutions. Plus de 1500 nouvelles habitations ont été construites au Nunavik dans les dix ans qui ont suivi la signature, en 1975. Dans la plupart des villages, on a aménagé de nouvelles pistes d'atterrissage et construit une aérogare. On a construit des écoles, des hôpitaux et de meilleures routes.

De plus, Makivik a utilisé les fonds de compensation pour doter chaque collectivité d'installations récréatives. Le trésorier Peter Adams ne sait que trop bien que plus de 26 M \$ ont été consacrés au cours des cinq dernières années à l'aménagement de centres communautaires et de patinoires. Comme le font les commissions royales d'enquête, la Société Makivik s'est aussi engagée dans le long exercice que suppose l'étude de l'administration de la justice au Nunavik. Un rapport définitif a été produit sur ce dossier en mars 1993.

Ceci dit, le travail n'est pas terminé. Il est étonnant de constater qu'après deux décennies, la Convention n'est toujours pas pleinement mise en oeuvre. L'une des grandes lacunes est le manque d'installations maritimes adéquates dans les collectivités du Nunavik. Il y a toute une série de questions pendantes au regard de la mise en oeuvre de la Convention, mais l'aménagement de débarcadères représente un besoin urgent pour une population qui assure une grande part de sa subsistance en exploitant les ressources de la mer.

Les difficultés de mise en oeuvre découlent du fait que les parties gouvernementales n'ont pas précisé les arrangements financiers dans la Convention. Par comparaison, l'Accord du Nunavut comporte un tel plan, car il prévoit des dépenses de l'ordre de 200 M \$. Traités et règlements de revendications foncières devraient comporter une clause exécutoire qui obligerait les gouvernements à déterminer au préalable les coûts de la mise en oeuvre et à préciser la responsabilité des divers ministères concernés.

Comme on l'a déjà mentionné, Makivik a fait de la Convention de la Baie James un outil fonctionnel pour les Inuit du Nunavik. Dans la perspective inuit, la mise en oeuvre de la Convention est considérée comme un processus dynamique favorisant le progrès. Ceci est illustré par la convention complémentaire qu'a signée Jackie Koneak et qui permet la

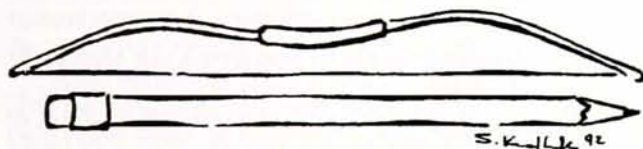


mise en marché du gibier. De l'avis de Mark T. Gordon, cette convention complémentaire a été vitale pour l'établissement d'une nouvelle filiale. «Je pense que cela a beaucoup contribué à la mise sur pied des Aliments arctiques du Nunavik, dit Gordon. Bien des gens pourraient croire que tout ce que nous avons à faire est d'investir des fonds et de créer une société comme Les Aliments arctiques du Nunavik, mais ce n'était pas le cas. Cela nous a demandé près de quatre années d'efforts intensifs et coûté beaucoup d'argent. On a dépensé beaucoup pour organiser l'entreprise, rencontrer les gens du gouvernement, obtenir la modification de la loi et de la Convention, car celle-ci contenait une disposition stipulant que les produits du caribou ne pouvaient être vendus à des non-autochtones.»

«Donc, ces 20 dernières années, la Convention a été utile; nous avons eu le temps de mieux nous renseigner sur la meilleure façon de tirer profit des ressources fauniques, d'en tirer des avantages en termes d'emplois et de revenus, tout en assurant leur préservation. Je pense que nous avons eu cette chance à cause de la disposition qui traitait du caribou. Pour que nous puissions vendre de la viande de caribou sur le marché, il a fallu négocier avec les Cris, les Naskapis, et les deux paliers de gouvernement afin d'obtenir la convention complémentaire qui modifie la Convention.»

L'entreprise Les Aliments arctiques du Nunavik fut officiellement lancée le 1^{er} mai dernier. Les produits de la première année ont tous été vendus. Au cours de l'été, Makivik a investi davantage dans le marché du gibier en s'associant à un nouveau partenaire d'Inukjuak, la société Ipushin que dirige Jobie Epoo.

Mise à part la question pendante des débarcadères, la note d'espoir sur laquelle le président Nungak concluait ses commentaires trouve écho au sein du service de développement économique. Selon Mark T. Gordon, il faut réduire le coût des denrées essentielles au Nunavik, notamment les denrées importées du Sud. C'est un objectif important. M. Gordon parle de la possibilité d'aménager des pistes d'hiver qui relieraient Kuujuaq, sur la côte de l'Ungava, à Kuujuaapik, à Umiujaq et peut-



être aussi à Inukjuak, sur la côte de l'Hudson. Il étudie aussi les possibilités d'établir au Nunavik un secteur de la fabrication, par exemple dans le domaine des vêtements spécialisés.

Enfin, alors même qu'il reste à mettre en oeuvre de nombreuses dispositions de la Convention de la Baie James, la Société Makivik négocie un autre règlement de revendications foncières. Les revendications globales du Nunavik sur le territoire au large des côtes ont atteint le stade des négociations officielles devant mener à la conclusion d'une entente de principe. Un règlement permettrait aux Inuit du Nunavik d'explorer d'autres occasions de développement économique, en particulier le partage des revenus d'une société pétrolière. Les Inuit ont conclu avec Falconbridge une entente visant le partage des bénéfices que générerait la mine de nickel Raglan.

Le temps, semble-t-il, est l'ultime baromètre. Deux décennies se sont écoulées, et on peut tirer quelques conclusions quant à la vie au Nunavik après la signature de la Convention de la Baie James. L'entente était imparfaite, et le processus ayant mené à sa conclusion était déséquilibré, mais les Inuit sont parvenus à bien l'exploiter. Ils ont réussi à établir des entreprises dont la région bénéficie tout en préservant les fonds de compensation. Sur le plan politique, le contexte en 1975 ne permettait pas d'obtenir l'autonomie gouvernementale, mais comme l'a signalé Zebedee Nungak, les changements dans l'exercice des pouvoirs semblent suivre leurs cours naturels, et l'avènement du gouvernement du Nunavik n'est qu'une question de temps.

À l'extérieur de la région du Nunavik, des développements tout aussi substantiels sont attribuables en partie à la Convention comme telle, en partie à l'expérience que les dirigeants inuit du Nunavik ont acquise et qu'ils ont partagée directement ou indirectement avec d'autres groupes autochtones du Canada et des régions circumpolaires.

Espérons que l'histoire du Nunavik au cours des deux dernières décennies trouvera sa place dans les manuels d'histoire du Canada, car elle constitue une partie notable de l'évolution du pays et mérite d'être connue de tous et chacun.



The relationship between Quebecers and the Inuit of Quebec has never been, and probably never will be a commonplace one. The reason is that both inhabit the same territory, which has been coveted by the former, but occupied by the latter for several thousand years.

It was rather late in the day when Quebec became aware of its northern territory. Prior to 1960, the North had never been a concern, but with the nationalist fervor awakened by the Quiet revolution, the job was done in double quick time. Quebec started to dispatch civil servants by the handful. Their main mandate was to occupy the territory. These newcomers, francophones of course, were young and enthusiastic, and their intentions were as clear as they were candid : they had come to conquer.

The Inuit saw things differently. They had never been really concerned with the territorial issue because they had been living on this land for several thousand years, perfectly isolated from the rest of the world, and because they were, and still are, marine hunters. They too learned late in the day that since 1912, their land had been part of the Quebec territory, but the idea remained for them only a vague abstraction.

The Inuit of the time only knew that they were in Canada, and in fact, it was the Canadian government who first came to their help. Life was not easy, and federal support was welcome.

We now know that the intervention of the Canadian government was not merely a charitable act; just as the Quebec government was to do later, the federal government turned up among the Inuit to affirm its sovereignty over Arctic territories.

Quebec's only error was to arrive second, which meant it had to affirm its sovereignty by challenging that of Canada. It was not a big mistake — it's being smiled away today — but nevertheless it marked the relationship between Quebecers and Inuit for a long time, like some small original sin permanently buried in the minds of the Inuit, which resurfaces occasionally.

So the relationship had begun badly. There was mistrust and some preconceived ideas too because Quebecers and Inuit still did not know each other very well.

The James Bay Agreement : a bet on the future

Given the circumstances, it was a daring act for the Inuit to ratify the terms of an agreement which was to bring them suddenly much closer to a community they hardly knew and had some reasons to mistrust.

In fact, the James Bay Agreement would upset the political and institutional framework established by the federal government to which the Inuit had become accustomed. It created a new set of organizations with large responsibilities and generally well-equipped, but all linked to the Quebec governmental network, and the Inuit did not know whether this network could meet their expectations. At the same time, the Agreement would disrupt all the links the Inuit had forged with the Department of Indian and Northern Affairs. Such a decision may appear to be easy today, but in the context of the time, it seemed fraught with consequences.

It should also be noted that the decision taken by the Inuit to live under the administrative authority of a province was strongly criticized by native leaders in Quebec and Canada, who saw this choice as a departure from traditional native claims. Therefore, the decision was not easy to make, and the Inuit found themselves alone in taking the risk of betting on their future.

Quebec was also making a bet. It knew little, if anything, about the needs of the Inuit or the costs associated with its new responsibilities. In this respect, the Agreement was a financial risk, the scope of which Quebec could not measure. So, now that we can look back 20 years after the signing of the Agreement, what should we make of this bet?

When the Agreement was signed, the Quebec government was not ready to meet its responsibilities and was not equipped to act promptly on the territory; there were no programs ready in any of the important sectors such as housing, health, education or municipal affairs. Quietly forsaken by the federal government, the Inuit needed those services badly.

It took several years for Quebec to hit its stride and fulfill its obligations under the Agreement; those were difficult years which might have led the Inuit to believe that they had made the wrong choice.

La relation entre les Québécois et les Inuit du Québec n'a jamais été une histoire banale et ne le sera probablement jamais. La raison en est que les uns et les autres habitent le même territoire. Les uns le convoient, et les autres y vivent depuis quelques milliers d'années.

La Québec a donc pris conscience sur le tard de son territoire nordique. Avant 1960, il ne s'en était jamais préoccupé, mais après, avec la nouvelle ferveur nationaliste qui accompagnait la Révolution tranquille, il y a mis les bouchées doubles. Il a dès lors dépêché sur place une généreuse poignée de fonctionnaires qui avaient pour mission première d'occuper le territoire. Ces nouveaux venus étaient jeunes et fervents, francophones bien sûr, mais surtout, leurs intentions étaient aussi claires que candides : ils s'amaient pour conquérir.

Les Inuit voyaient les choses d'une autre manière. Parce qu'ils vivaient là depuis quelques milliers d'années, parfaitement isolés du reste du monde, et parce qu'ils étaient et sont toujours chasseurs marins, la question territoriale ne les avait jamais préoccupés véritablement. Eux aussi avaient appris sur le tard que, depuis 1912, leur terre faisait partie du territoire québécois, mais cela n'était encore pour eux qu'une vague abstraction.

Les Inuit de ces années-là savaient seulement qu'ils se trouvaient au Canada, et c'est par ailleurs le gouvernement canadien qui, le premier, est venu leur prêter assistance. La vie n'était pas facile, et le secours fédéral était le bienvenu.

On sait aujourd'hui que l'intervention du gouvernement canadien n'était pas qu'une oeuvre de bienfaisance et que, lui aussi, tout comme le Québec allait le faire plus tard, s'était amené chez les Inuit pour affirmer sa souveraineté sur les territoires de l'Arctique.

Le tort du Québec était seulement d'arriver le deuxième, et de devoir affirmer sa souveraineté en contestant celle du fédéral. Ce n'était pas une grosse faute — elle fait plutôt sourire aujourd'hui — mais elle devait néanmoins marquer pour longtemps la relation entre les Québécois et les Inuit du Québec. Une sorte de petit péché originel qui reste à demeurer dans l'imaginaire des Inuit et qui refait surface à l'occasion.

La relation avait donc mal commencé. Il y avait de la méfiance et quelques préjugés aussi, parce que les Québécois et les Inuit se connaissaient encore peu.

La Convention de la Baie James : un pari sur l'avenir

Dans les circonstances donc, il fallait de l'audace de la part des Inuit pour ratifier les termes de la Convention qui les rapprochait subitement d'une collectivité dont ils connaissaient peu de choses, et dont ils avaient quelques raisons de se méfier.

La Convention de la Baie James venait en effet bouleverser tout le cadre politique et institutionnel auquel le gouvernement fédéral les avait habitués : elle créait un nouvel ensemble d'organismes dotés de larges responsabilités et généralement bien pourvus, mais tous reliés au réseau gouvernemental québécois, dont on ne savait pas s'il pouvait répondre aux attentes. La Convention rompait aussi, du même coup, tous ces liens tissés avec le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. La décision peut paraître facile aujourd'hui mais, dans le contexte d'alors, elle semblait lourde de conséquences.

On doit aussi rappeler que la décision des Inuit de vivre sous l'autorité administrative d'une province, avait alors fait l'objet de vives critiques de la part des autres leaders autochtones du Québec et du Canada, parce qu'ils voyaient dans ce choix une sorte de rupture avec les revendications traditionnelles autochtones. La décision n'était donc pas commode à prendre, et les Inuit se sont retrouvés seuls à assumer les risques d'un pari qu'ils avaient fait sur leur avenir.

Le Québec faisait aussi un pari. Il ne connaissait rien ou peu de choses des besoins des Inuit, ni des coûts que lui imposeraient ses nouvelles responsabilités. À cet égard, la Convention représentait pour lui un risque financier dont il ne pouvait mesurer l'ampleur. Ainsi donc, vingt ans après la signature de la Convention, maintenant qu'il est possible de jeter un regard en arrière, que faut-il penser de ce pari?

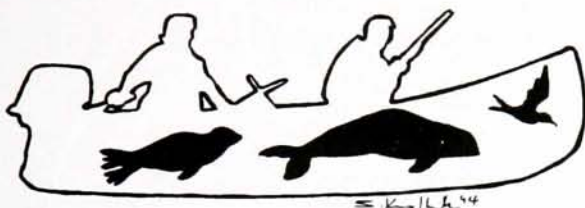
Au lendemain de la Convention, le Québec n'était pas prêt à assumer ses responsabilités, et ne disposait d'aucun outil qui lui permette d'agir promptement sur le territoire : il n'y avait pas de programme pour l'habitation, ni pour aucun des grands secteurs que sont la santé, l'éducation ou les affaires municipales. Pour les Inuit, que désertait tranquillement le fédéral, ces services pressaient.

Il a quand même fallu quelques années au Québec pour roder le système et remplir les obligations que lui imposait la Convention, des années difficiles qui ont fait craindre aux Inuit qu'ils avaient fait le mauvais choix.

Qui plus est, ces premières années ont aussi été marquées par une crise majeure que venait soulever l'entrée en vigueur de la loi 101, loi qui à l'origine imposait aux jeunes Inuit la fréquentation des classes françaises. Devant l'ampleur des protestations, le Québec s'est ravivé et a consenti aux Inuit le choix de la langue d'enseignement, mais non sans avoir ravivé, par mégarde, le contentieux territorial.

La mer s'est malgré tout calmée, et les bénéfices de la Convention ont commencé à apparaître dans la deuxième moitié des années 1980. À partir de ce moment, tout s'est déroulé très vite, et le territoire est devenu un vaste chantier de construction : de nouvelles unités d'habitation, confortables et spacieuses, venaient remplacer les anciennes; dans toutes les collectivités, on construisait des écoles et des dispensaires modernes; les municipalités se voyaient dotées de nouveaux équipements; des pistes d'atterrissage reliaient le territoire au reste du monde et, d'une année à l'autre, les progrès se faisaient évidents.

Mais il y avait un prix à payer pour cet effort de modernisation. Les Inuit ont probablement trouvé que le changement, quoique souhaitable, leur venait un peu trop rapidement. Quand aux Québécois, ceux du Conseil du Trésor en particulier, certains ont pu trouver la note



un peu salée, mais on ne retrouve à peu près personne aujourd'hui qui souhaiterait un retour en arrière.

Les Inuit me semblent penser la même chose : ils ont fait un choix qui leur apportait de gros changements, qui leur donnait des institutions responsables et les faisait entrer de plein pied dans la modernité. Je crois savoir qu'ils sont satisfaits et j'en connais peu qui voudraient retourner en arrière.

Quant à moi, qui ai vécu ces vingt ans d'une relation particulière, plusieurs fois j'ai eu l'impression que les Inuit connaissaient mieux les Québécois que ces derniers ne l'imaginent. Forcément, avec le temps, ils ont appris à nous connaître mais déjà, au départ, les uns et les autres avaient plusieurs choses en commun : minoritaires, les uns et les autres enclavés dans un territoire plus grand que celui de leur imaginaire, ils sont aussi culturellement distincts et inquiets du sort de leurs propres valeurs. Les Québécois et les Inuit connaissent bien ce réflexe de repli sur soi qui s'active chaque fois que leur vient le besoin de protéger ce qu'ils ont en propre.

Ainsi, la relation entre les Québécois et les Inuit d'ici me paraît reposer sur un fond de compréhension mutuelle qui fait en sorte que les crises, lorsqu'elles surgissent, ne vont jamais jusqu'au déchirement. La crise soulevée par la loi 101 en est un bon exemple : les Inuit se sont opposés à ce qu'on leur impose le français comme langue d'enseignement, et le Québec leur a reconnu le libre choix. Les Inuit s'étaient par ailleurs engagés à en faire bon usage et, aujourd'hui, plus de la moitié des jeunes inscrits au primaire ont adopté le français. Il y a quelques chose d'élégant dans ce geste que les Inuit n'étaient pas tenus de poser.

Quant au Québec, il aurait pu prétendre que le fédéral ne lui rembourse pas toujours sa juste part des dépenses qu'il effectue sur le territoire, et abaisser le niveau des services qu'il rend aux Inuit. Il ne l'a jamais fait. L'état des finances du Québec étant ce qu'on en sait, il y a dans cette largesse une part de générosité dont les Inuit sont conscients et qu'ils lui reconnaissent.

Il reste pourtant un dernier écueil à surmonter, celui du débat référendaire qui bat son plein (au moment où nous écrivons ceci) et qui risque de faire resurgir le spectre territorial. On va voir circuler toutes sortes de cartes, et les fervents de géographie vont pouvoir se délecter. Ça peut brasser, comme on dit, mais il se peut aussi que les choses reprennent comme elles étaient ; une bonne compréhension mutuelle et beaucoup d'intérêts en commun, mais un territoire que Québécois et Inuit doivent partager. Cela donne une relation particulière qui ne sera jamais sans histoire, ni banale, et qui trouvera probablement son dénouement avec l'établissement du gouvernement du Nunavik.

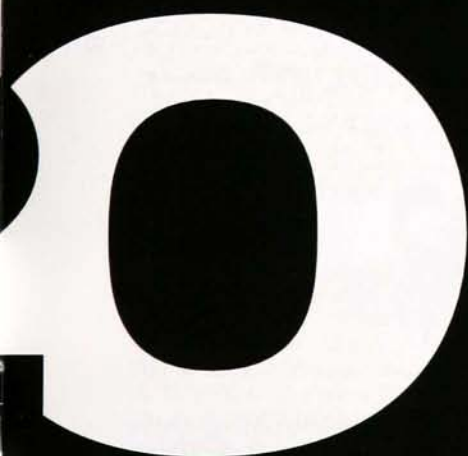




2

Twenty Years • Anniversary
of the James Bay Agreement

ᐱᑦᓂᕈᕐᓴᕐᓴᕐ!



Vingt ans • Anniversaire de la Convention de la Baie-James

The signatories of the 1975 James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) have seen many phases of Inuit development in Nunavik before and after the Agreement was enacted. The political, economic, and social developments resulting from the inception of the Agreement into the Inuit daily and long-term lives have been significant.

The significance of these developments after 1975 have been commented on by the 11 signatories who possess diverse political and working experiences in Nunavik. The comments have been compiled based on taped interviews which were sometimes lengthy and at times brief and succinct. Nunavik Inuit have benefited directly and indirectly from the legally-complex JBNQA land claims agreement. To follow are partial excerpts of the comments made by each one of the Inuit signatories during the summer of 1995.

George Koneak (Kuujuaq):

Sometimes we take for granted the positive changes that have occurred at the community level. Many things have improved, for example, there are more jobs available. Although the job positions obtained so far by the Inuit are not all significant, the availability of summer jobs have been helpful. The status of housing for Inuit has evidently been enhanced since the Department of Northern Affairs transferred their responsibilities on this matter. Inuit seriously required better homes then, now they have houses in good condition. I feel that Makivik has contributed greatly towards better housing in Nunavik, although it does not seem so obvious. I remember the time when the demand for a Hunters Support Program was being debated during the last stages of the negotiation process. The money required for this program was a big issue and could not be settled for a while. Subsequent to this, this program has brought many benefits. Notwithstanding the different levels of success between the communities, this program has allowed price discounts of up to 25% for purchases (for hunting and fishing supplies) by the beneficiaries. One of the big impediments in the past (before the Agreement was in place) was the lack of guidance for students wanting to extend their education in the south. Today, there is a major advantage in this area because a setup exists making way for students to go down south and advance their education.

Robbie Tookalook (Umiujaq):

Immediately following the signing of the Agreement, preparations went underway to create bodies like the Kativik Regional Government (KRG) and the Kativik School Board (KSB) which were



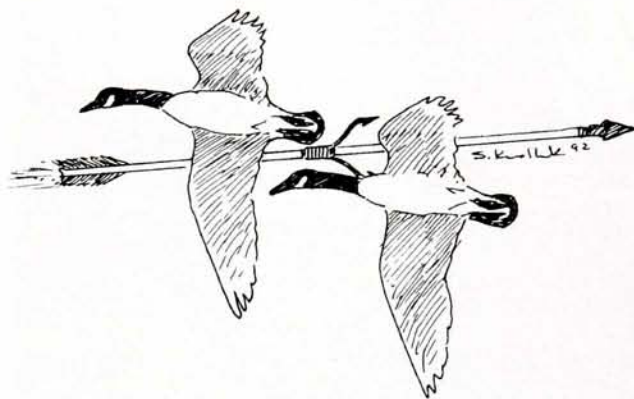
to arrange mechanisms for more Inuit control. Prior to the Agreement, Inuit control was limited and was mainly carried out through the Inuit Community Councils that were under the federal government. In the process to advance Inuit control, jurisdictional concerns between the provincial and federal governments had to be dealt with. These concerns included transferring of Inuit-related issues from the federal to the Quebec government. Compared to those efforts, today there is more Inuit control in the form of local Inuit administrators and Mayors. This type of control has developed regardless of the municipal corporations' status of being open to both Inuit and non-Inuit. The number of Inuit employees is not enough yet, however, the present circumstances are better than before. Before 1975, jobs for the Inuit were not many. For example, there were some jobs like translating positions, but even these were limited only to the

Ceux qui en 1975 ont signé la Convention de la Baie James et du Nord québécois ont été témoins de l'évolution des Inuit du Nunavik tant avant qu'après l'entrée en vigueur de la Convention. La vie quotidienne et l'avenir des Inuit ont été marqués par les développements politiques, économiques et sociaux découlant de la Convention.

Les 11 signataires de la Convention, qui ont oeuvré à divers titres dans l'arène politique du Nunavik, commentent ici l'importance qu'a pris de tels développements après 1975. Leurs commentaires ont été compilés à partir d'entrevues, certaines longues et d'autres succinctes. Les Inuit du Nunavik ont tiré des avantages directs et indirects de la Convention, cet instrument juridique complexe qui représente le règlement de leurs revendications territoriales. Les commentaires qui suivent sont extraits des entrevues réalisées auprès de chacun des signataires inuit au cours de l'été 1995.

George Koneak (Kuujuaq)

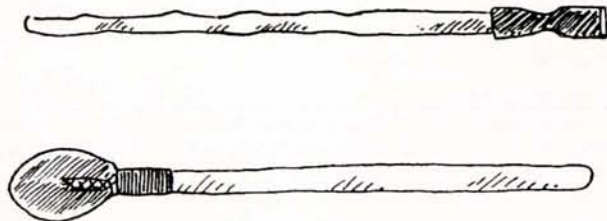
Nous prenons parfois pour acquis les changements positifs qu'ont connus les collectivités. Bien des choses se sont améliorées, notamment au chapitre de l'emploi. Même si les postes qu'ont obtenus les Inuit jusqu'à maintenant ne sont pas tous importants, les emplois saisonniers



ont aidé. Les conditions de logement des Inuit se sont évidemment améliorées depuis que les responsabilités d'Affaires indiennes et du Nord ont été transférées aux Inuit. Nous avons un besoin urgent dans ce domaine; maintenant nos maisons sont en bon état. Cela ne semble peut-être pas évident, mais je pense que Makivik a beaucoup contribué à l'amélioration du logement au Nunavik. Je me rappelle aussi le débat, à la fin des négociations, sur le programme d'aide aux chasseurs. Le financement de ce programme était un enjeu central, et pendant un certain temps, les parties n'arrivaient pas à s'entendre. Par la suite, ce programme s'est révélé très avantageux. Même s'il n'a pas connu un succès égal dans tous les villages, ses bénéficiaires ont pu jouir d'une remise de 25 p. 100 sur le prix d'achat des fournitures de chasse et de pêche. Sur le plan de l'éducation, un des grands obstacles dans le passé (avant la Convention) était le manque d'orientation pour ceux qui voulaient poursuivre leurs études dans le Sud. Aujourd'hui, l'organisation du système d'éducation présente un avantage majeur car elle permet aux étudiants de parfaire leur éducation dans le Sud.

Robbie Tookalook (Umiujaq)

Dès la signature de la Convention, nous avons entrepris la création d'organisations, par exemple l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Commission scolaire Kativik (CSK), qui devaient concevoir des mécanismes régis davantage par les Inuit. Auparavant, les pouvoirs décisionnels des Inuit étaient limités; ils s'exerçaient surtout par le biais des conseils de village, qui relevaient du gouvernement fédéral. Dans le processus visant à conférer davantage de pouvoirs aux Inuit, il fallait régler les questions de compétence provinciale et fédérale. Cela impliquait notamment que le gouvernement fédéral transfère au Québec les dossiers relatifs aux Inuit. Par comparaison, les administrateurs et les maires inuit exercent aujourd'hui plus de pouvoirs, même si les corporations de village nordiques sont composées d'inuit et de non-Inuit. Le nombre d'employés inuit n'est pas encore assez élevé, mais la situation s'est tout de même améliorée. Avant 1975, les emplois étaient rares pour les Inuit. Il y avait bien quelques postes en traduction, mais il fallait évidemment parler l'inuktitut et l'anglais pour en occuper un. Une autre différence marquante est qu'il y a maintenant plus de gens instruits pour

$$\exists \sigma \quad \exists \Delta \subset \Delta \quad (\Delta \cap \Delta^c \neq \emptyset):$$
[illegible][illegible]
$$\triangleright \triangleright c^b \quad \triangleleft \wedge b^c \triangleright^{cb} \quad (4c \triangleright \Delta^c):$$
[illegible]

4. $\Delta^{a,b}$ ($b \neq 0$):

[illegible]

ones who spoke Inuktitut and English. Another major difference is that there are now more people who have reached higher levels of education to fill new jobs. There is more government recognition of Inuit affairs and interests in various cases such as offshore negotiations and wildlife management issues.

Johnny Williams (Inukjuak):

Jacob Weetaluktuk and I travelled to the communities and had the title of "field worker" during the negotiation process. Our work covered identifying Inuit trapping territories. We also informed people on a continuous basis about the latest progress and the remaining work. We served these functions during a time when airline services were very unsatisfactory. Sometimes we travelled only by ski-doo between communities like Akulivik and Salluit. I am not aware of all the Inuit achievements since the signing of the Agreement, but one of them is the fact that there is more employment. I feel that educational aspects coming from the Agreement have had the most positive impact on the Inuit. When education was controlled by the federal day school system, students were not even allowed to speak their own Inuktitut language. Economic development has progressed, but only mainly for the people who can use the English language. Another positive product of the JBNQA is the surfacing of "opposition" forces in the Nunavik political process. If such forces were apparent well before the negotiations, we would've been able to accomplish more.

Putulik Papiqatuk (Salluit):

Before the Agreement went into place, there was nothing really existing to turn to for dealing with money matters. Today, any person is in a better position to raise money through job employment or even operating small business ventures such as retail stores. Businesses have improved a lot through the channels that were created by the Agreement. Entities such as the Kativik Regional Development Council (KRDC) and the Kativik Investment Fund (KIF) have assisted to a large degree, especially relative to the pre-1975 period. During the Makivik Annual General Meetings (AGM's), money revenues and expenses of each subsidiary company are brought to the public and we have felt improvements in the two airline companies: First Air and



Air Inuit. The Land Holding Corporations (LHC's) have done better in the bigger communities; the LHC's in the small communities are struggling hard because there is less revenue coming in from land leases. A better understanding of the benefits stemming from the Agreement can be obtained by working in a job created as a result of the Agreement, or an elected position, rather than remaining on the sidelines.

Charlie Arngak (Kangiqsujaq):

Since the signing of the Agreement, there have been many developments such as recreation facilities, hockey arenas and many new housing constructions. These improvements indicate that Inuit can direct themselves more properly now. The Inuit themselves have tried to progress in different fields, for example, in the shrimp fishing and airline industries. KSB has improved tremendously also, notably the Inuit teachers which are still growing in numbers and the better educational facilities. Since the creation of the KSB, a lot has materialized for the benefit of the Inuit; one of them is the fact that Inuit employment is the greatest in this organization. Many elders who helped during the negotiation process have passed away. The elders we used to send down south to work with us were very knowledgeable about hunting, land, and animal issues. They were even part of the negotiating team sometimes and therefore had a lot to do with

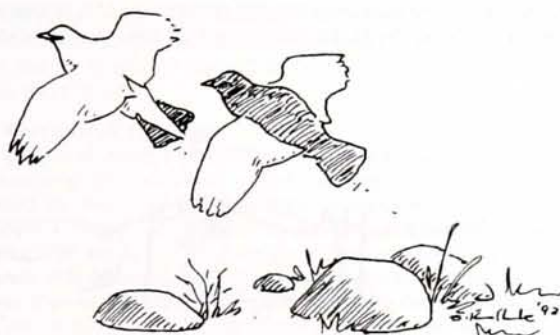
occuper les nouveaux emplois. Le gouvernement reconnaît aussi davantage les intérêts des Inuit, par exemple dans les négociations sur la région au large des côtes ou dans le dossier de la gestion de la faune.

Johnny Williams (Inukjuak)

Pendant les négociations, je faisais la tournée des collectivités avec Jacob Weetaluktuk; nous portions le titre de «chercheurs sur le terrain». Nous étions chargés d'identifier les territoires de piégeage des Inuit et de tenir les gens constamment informés sur les progrès réalisés et le travail qu'il restait à faire. Nous faisons ce travail à une époque où les services aériens étaient très mauvais. Certains villages, comme Akulivik et Salluit, n'étaient accessibles que par motoneige. Je ne pourrais pas détailler tous les progrès accomplis par les Inuit depuis la signature de la Convention, mais l'augmentation des emplois en est certainement un. Il me semble que l'effet le plus positif de la Convention s'est fait sentir dans le domaine de l'éducation. Dans les anciennes écoles administrées par le fédéral, les élèves n'avaient même pas le droit de parler inuktitut. Le développement économique a aussi progressé, mais il a surtout touché les gens qui peuvent s'exprimer en anglais. Un autre effet positif de la Convention est l'émergence des forces d'opposition dans le processus politique au Nunavik. Si ces forces s'étaient manifestées avant les négociations, nous aurions pu accomplir davantage.

Putulik Papigatuk (Salluit)

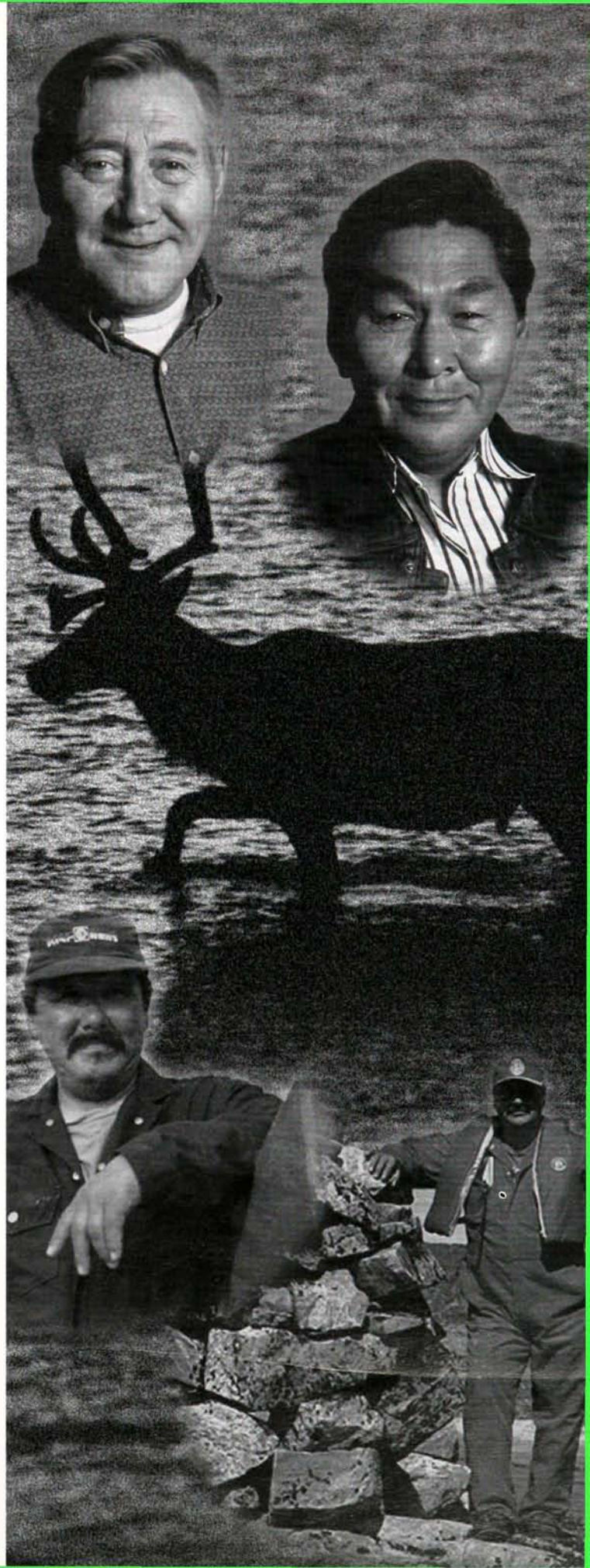
Avant la mise en œuvre de la Convention, on ne savait pas trop où s'adresser pour régler les questions d'argent. Il n'y avait pas grand-chose. Aujourd'hui, chacun est en meilleure position pour gagner de l'argent, soit en occupant un emploi, ou même en exploitant une petite entreprise, comme un commerce au détail par exemple. Les entreprises se sont beaucoup améliorées à cause des structures établies par la Con-



vention. Des organismes comme le Conseil de développement régional Kativik et le Fonds d'investissement Kativik ont aidé dans une large mesure, surtout par comparaison à la période d'avant 1975. Aux assemblées générales que tient annuellement la Société Makivik, on fait état des revenus et des dépenses des filiales; la population a vu les progrès réalisés par les deux compagnies aériennes, First Air et Air Inuit. Les Corporations foncières des collectivités plus importantes ont mieux réussi que celles des petits villages, lesquels tirent moins de revenus des baux fonciers. Les avantages découlant de la Convention sont plus apparents si l'on occupe un des emplois créés par la Convention et si l'on participe à la vie publique plutôt que de rester dans les coulisses.

Charlie Arngak (Kangiqsujuaq)

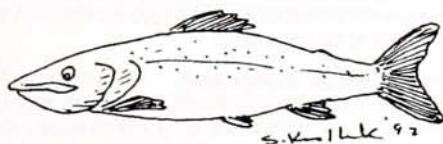
Bien des développements ont suivi la signature de la Convention; on a construit des installations de loisirs, des patinoires et de nombreuses habitations. Ces améliorations montrent que les Inuit peuvent maintenant mieux diriger leurs affaires. Ils ont fait des progrès dans divers domaines, notamment la pêche à la crevette et les services aériens. L'éducation a connu des progrès remarquable; le nombre d'enseignants inuit augmente, et nous avons de meilleurs établissements d'enseignement. Les Inuit ont tiré beaucoup d'avantages de la création de la Commission scolaire Kativik. C'est dans cette organisation que l'on compte le plus grand nombre d'employés inuit. Bien des aînés qui ont contribué aux négociations sont maintenant disparus. Ils venaient travailler avec nous dans le Sud, car ils en savaient long sur les dossiers de la chasse, des terres et de la faune. Ils se joignaient même parfois à l'équipe de négociateurs et avaient donc beaucoup à voir avec nos travaux. Les organisations issues de la Convention s'améliorent, et notre habileté à en maîtriser la direction commence à peine à se manifester.



Nous nous disons parfois qu'on a bien fait de signer la Convention, mais il y a les moments où nous nous attristons de ce qui n'a pas été accompli. Ceci dit, je suis fier de voir comment nous avons réussi à nous tenir debout, surtout quand je me rappelle l'époque où la perspective d'avenir n'était guère encourageante.

Mark Annanack (Kangisualujuaq)

Les effets de la Convention ne se sont pas fait sentir dès sa conclusion; ils se sont matérialisés au cours des années. Pour ce qui concerne la Commission scolaire, les commissaires inuit ont joué un rôle important pour orienter le développement de l'éducation; avant 1975, les Inuit ne pouvaient exercer aucun pouvoir réel dans ce domaine. Sur le plan gouvernemental, je considère que notre administration régionale est forte même si elle n'a pas le pouvoir de légiférer. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de travailler avec les pourvoies et de constater l'efficacité du Conseil de développement régional, qui guide positivement de telles industries. Dans les collectivités, les avantages résultant de la Convention



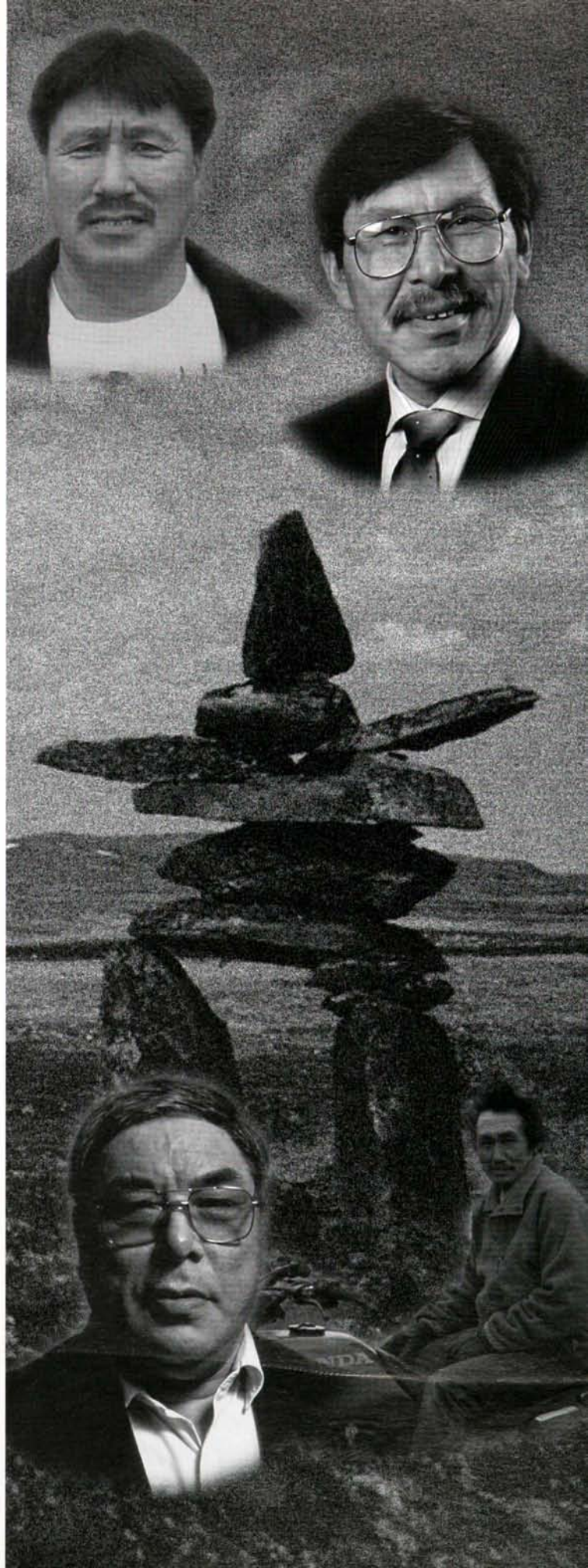
se manifestent de différentes manières. Par exemple, les nouvelles installations, telles que les congélateurs communautaires permettent de conserver plus facilement les produits de la chasse, comme la viande de phoque ou de caribou.

Sarollie Weetaluktuk (Inukjuak)

Les progrès en matière d'éducation sont reliés aux dossiers sociaux et communautaires. Les plans visant l'amélioration du système d'éducation du Nunavik vont bon train. Lorsqu'on ne pense pas suffisamment à l'avenir, on néglige l'importance que prennent nos enfants. L'éducation est la voie essentielle vers une vie sociale stable, un avenir serein et la connaissance de soi. Je pense que les administrateurs du système d'enseignement aident beaucoup dans ce domaine. Avant la Convention, il n'y avait pas de moyens concrets de développer l'économie; on ne pouvait se tourner que vers les gouvernements, mais ils semblaient nous intimider. Maintenant, les entreprises créées dans les villages peuvent générer beaucoup plus de retombées économiques. Il semble parfois que les Inuit ne tirent pas de leurs organisations toute l'assistance possible. Quand on augmentera les initiatives de développement dans diverses sphères d'activités, les collectivités pourront certainement aller de l'avant. Le premier grand dossier dont je me suis occupé est celui des services de santé. Beaucoup de temps a été consacré pour ouvrir l'hôpital de Kuujuaq et celui de Puvurnituk, qui répondaient à un réel besoin. Après la Convention, les services de santé sont passés de la compétence fédérale à la compétence provinciale. Il n'y a pas si longtemps que la question des services de santé a été réglée, mais le processus s'est bien déroulé, de sorte qu'on a maintenant l'impression que la situation s'est stabilisée depuis longtemps.

Tommy Cain (Tasiujaq)

Depuis la signature de la Convention, j'ai constaté les nombreux avantages qu'en ont tirés les Inuit du Nunavik. Avant 1975, nous n'étions pas satisfaits des développements qui survenaient dans la région, d'autant plus que nous n'avions pas voix au chapitre. Les projets de développement prenaient place sans notre participation. Depuis, nous avons eu notre mot à dire, même si parfois notre opinion a été laissée pour compte. Les organisations créées par la Convention nous donnent plus de pouvoirs et nous permettent de progresser; à ce chapitre, le rôle joué par les Inuit est davantage reconnu. Dans les collectivités, les Inuit ont bénéficié de l'action de Makivik au cours des 20 dernières années, même si la Société n'a pas toujours pu atteindre les buts qu'elle s'était fixés, surtout à cause des lois en place. Je me rappelle aussi que, durant les négociations, la sélection des terres, en particulier pour les catégories I et II, a été un des dossiers difficiles auxquels j'ai collaboré.



Je devais m'absenter de la maison pendant de longues périodes, mais il fallait le faire; nous aurions été en position désavantageuse par rapport aux autres parties si nous n'avions pas dressé les cartes sur le régime des terres.

Peter Inukpuk (Inukjuak)

Nous sommes fiers d'être inuit et de nous entraider, plutôt que de rivaliser entre nous pour rien. Quand il y a des confrontations, nous tentons de les résoudre. La voie vers un avenir solide réside dans ce type d'interaction. Il est difficile de s'ajuster à tant de changements à la fois en peu de temps. La multiplication des biens de consommation et des nouveaux événements tend à se révéler épuisante. On atteindra un meilleur équilibre lorsque les nouvelles réalités seront bien ancrées et plus apparentes aux yeux de la population et qu'on aura sécurisé l'avenir de nos jeunes.

Charlie Watt (Kuujuuaq)

À l'époque des négociations, on ne savait pas trop quel serait le poids constitutionnel de la Convention, car la réforme constitutionnelle n'était pas encore amorcée; tout ce que nous pouvions faire c'était de lier le plus possible les deux paliers de gouvernement. Notre meilleur atout a été d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il adopte la loi C-9, une loi générale qui mettait la Convention en vigueur et qui, en un sens, liait les deux paliers de gouvernement. Je n'ai jamais été tenté de vendre notre culture à la table des négociations, même si l'occasion s'y prêtait parfaitement.

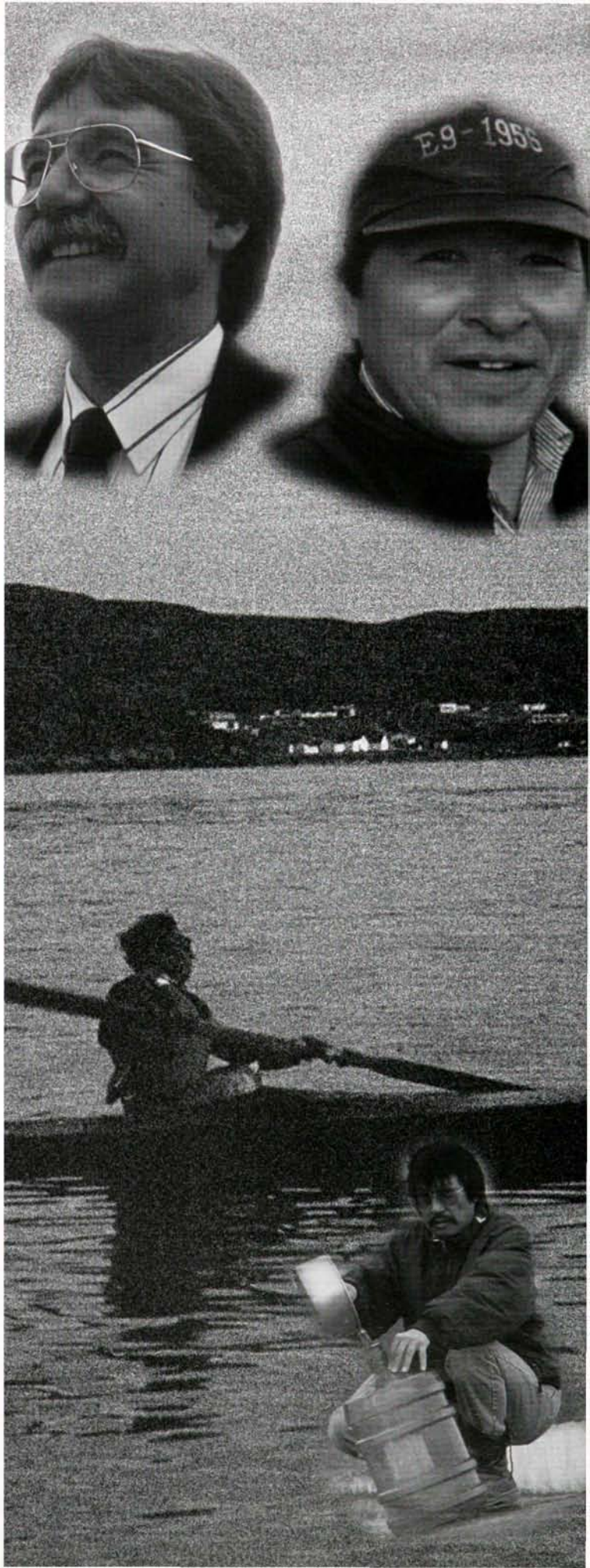
Zebedee Nungak (Kangirsuk)

Avant 1975, les gouvernements avaient la haute main sur les collectivités et le peuple inuit. Le gouvernement fédéral exerçait sa domination par le biais des administrateurs nordiques à Ottawa. À partir de 1964, le gouvernement du Québec domina aussi la vie des Inuit de façon semblable; ses représentants dans les collectivités ne tenaient guère compte des opinions des conseils communautaires inuit, dont les membres étaient élus. Depuis la conclusion de la Convention, un changement notable s'est produit dans la manière dont les gouvernements nous traitent et vice-versa. Dans les collectivités, les



Inuit ont effectivement repris leurs affaires en main; nous n'avons plus à consulter les autorités à Ottawa ou à Québec pour les décisions quotidiennes qui concernent notre région. Avant 1975, nous n'avions pas d'organisations auxquelles les gouvernements devaient rendre des comptes. Avant la mise en vigueur de la Convention, les seuls haut fonctionnaires auxquels nous avions accès étaient des bureaucrates portant des titres comme 'superviseur régional' ou 'surintendant régional'. Depuis la Convention, les gouvernements nous reconnaissent davantage, quoique pas complètement. Les mécanismes établis nous ont donné des pouvoirs pour mieux diriger nos vies et éviter la domination excessive des gouvernements, mais ils ne sont pas parfaits. À l'époque, nous n'avions pas vraiment d'expérience pour traiter avec les gouvernements, et notre équipe de négociateurs était bien peu nombreuse par comparaison aux autres parties qui avaient plus de 300 personnes de leur côté.

Le vingtième anniversaire de la Convention est capital pour le Nunavik, parce qu'il donne au public l'occasion de voir un peu comment les choses étaient à l'époque des négociations et comment la situation a évolué par la suite. Il est heureux que tous les signataires soient toujours parmi nous et puissent faire leurs commentaires, que ce soit du point de vue politique ou dans une autre perspective. Leur expérience est très variée, non seulement sur le plan professionnel mais aussi en termes de leur collectivité d'origine. Il est évident que la Convention continue d'évoluer, car il reste encore à mettre en oeuvre une partie de son contenu.



Ever since the first contact between Europeans and Native Peoples, natural resources have played a central role in the relations between them. Furs and forests first of all, then gold and other minerals, followed by oil and gas and hydroelectricity. Nunavik, with its rich supplies of water and minerals of all kinds, has not escaped this trend.

Ambitions during the 1960s and '70s ran high. Hydroelectric projects multiplied rapidly. No sooner was James Bay underway than new projects loomed into view: Nottaway-Broadback-Rupert, Great Whale, Koksoak-Caniapiscau-Mélèze and the Georges, Arnaud and aux-Feuilles rivers. On the mining end, the Asbestos Corp. was working at full tilt and unmeasurable riches lay hidden in the Labrador mine.

Asbestos has been dead for a long time. Great Whale, after some false starts, never saw the light of day, and with the exception of James Bay, the other hydroelectric construction projects have been relegated to the dead files for quite a while. Falconbridge Mines has just set in motion the Raglan mining project in Deception Bay, bringing a ray of hope for some, causing apprehension to others.

From all evidence, the James Bay project was the turning point for the entire Northern Quebec region. Even though it was on the periphery of Nunavik, its very size was enough to breathe life into development in the region. Its repercussions had a ripple effect that was felt through every level of political, economic and social life in Inuit society. And, by means of the James Bay and Northern Quebec Agreement, Quebec secured a tool for developing the territory and the Inuit secured participation in that development. The Agreement



embodied, legally and politically, the new relationships that were being established between Quebec, Hydro Quebec and the Inuit.

It was in this new context that the Kuujuaq Agreement regarding the repercussions of the diversion of the Caniapiscau River was signed in 1988. This agreement was to profit the Inuit of Nunavik and especially the Kuujuaq community.

The diversion of the river gained international notoriety with the drowning of 10,000 caribou. However, the disaster led to a more circumspect approach, more in-depth analysis of the Great Whale Project and, in 1994, the Kuujuaq agreement in principle was signed with Hydro Quebec.

There was no follow-up to this agreement. It will remain in this state of lethargy until it is decided, in a year or two, whether or not to go ahead with the project. If the project is a go, the agreement will be reactivated. If not, it will become defunct. In the meantime, it will have allowed for a synthesis of Inuit opinion on a given project, and created a dynamic which will provoke thinking about Nunavik's future.

In the same vein, this year finally saw the signing with Falconbridge Corp. of the Raglan Agreement. It is too early to evaluate and assess its economic and social fall-outs, but this agreement has already created a certain dynamism and a willingness to participate in development on the part of the communities most affected by the project.

So over the years, the Inuit have put themselves in a strong position to participate in the various development projects in Nunavik. Of course, this participation is still composed of financial compensation, mitigating measures, jobs and training, but - and this is very important - the Inuit are becoming active participants. Essentially, it is no longer a question of Inuit undergoing development; they are playing an integral and full role through frank discussions with project promoters on every aspect of proposed developments. Since the James Bay project, a new relationship has developed and taken root between the Inuit and project promoters. A different dynamic has been created over the years and projects. The road travelled in the last 20 years has been hard and at times tortuous, but more importantly, it has been full of promise.

Les ressources naturelles jouèrent un rôle central dans les relations entre Européens et autochtones dès les premiers contacts. Ce furent d'abord la forêt et les fourrures, puis l'or et d'autres minerais, et enfin le pétrole et l'énergie hydroélectrique. Avec ses richesses en eau et minerais de toutes sortes, le Nunavik n'a pas échappé à ce mouvement.

Durant les décennies 1960 et 1970, les ambitions étaient grandes. Les projets d'aménagement hydroélectrique se multipliaient. En plus du projet de la Baie James déjà l'on voyait poindre les projets Nottaway-Broadback-Rupert, Grande-Baleine, Koksoak-Caniapiscau-Mélèze ainsi que des rivières George, Arnaud et aux-Feuilles. Du côté minier, Asbestos fonctionnait à plein régime et, disait-on, la fosse du Labrador recelait des richesses incommensurables.

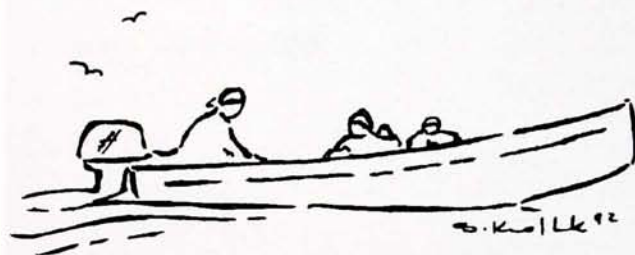
Asbestos s'est tue depuis des lustres. Grande-Baleine, malgré des sursauts marqués, n'a jamais vu le jour et, exception faite du complexe de la Baie James, les autres projets d'aménagement ont été relégués aux oubliettes depuis fort longtemps. Lueur d'espoir pour les uns, appréhensions pour d'autres, la société Falconbridge a tout récemment mis en chantier le projet minier de Raglan à la Baie de Déception.

Le projet de la Baie James fut de toute évidence le point tournant pour tout le Nord québécois. Bien que situé en périphérie du Nunavik, de par son ampleur ce projet à lui seul a suffi à insuffler une vitalité au développement de la région. Ses repercussions tentaculaires se sont fait sentir à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale de la société inuit. Par le biais de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, le Québec s'assurait un outil de développement du territoire, et les Inuit une participation à celui-ci. La Convention encadrait, légalement et politiquement, les nouvelles relations qui s'établissaient entre le Québec, Hydro-Québec et les Inuit.

C'est dans ce nouveau contexte que fut signée, en 1988, l'Entente Kuujuaq relative aux répercussions du détournement de la rivière Caniapiscau. Cette entente devait profiter aux Inuit du Nunavik et tout particulièrement à la collectivité de Kuujuaq.

Le détournement de la rivière Caniapiscau a été rendu célèbre dans le monde entier lors de l'hécatombe de plus de 10 000 caribous, un désastre qui a toutefois conduit à une approche plus circonspecte, à une analyse plus approfondie du projet Grande-Baleine et, en 1994, l'Entente de principe Kuujuaq était signée avec Hydro-Québec.

Cette entente n'a pas eu de suite. Elle restera lettre morte jusqu'à ce qu'il soit décidé, d'ici un an ou deux, d'aller ou non de l'avant avec le projet. Dans l'affirmative, elle sera alors réactivée. Dans le cas contraire,



elle deviendra périmée. Entre temps, elle aura permis aux Inuit de faire la synthèse de leurs opinions sur le projet, créant ainsi une dynamique qui a suscité une réflexion profonde sur l'avenir du Nunavik.

Cette année enfin, et dans la même foulée, l'Entente de Raglan a été signée avec la société Falconbridge. Il est tôt pour en évaluer et en apprécier les retombées économiques ou sociales, mais cette entente a déjà créé une certaine dynamique, une volonté de participation au développement de la part des collectivités les plus affectées par le projet.

Au cours des années donc, les Inuit se sont mis en position de force pour participer aux divers projets de développement au Nunavik. Certes, cette participation se traduit toujours par des compensations monétaires, des mesures d'atténuation, des programmes d'emploi et de formation mais, et ce qui est très important, les Inuit deviennent des acteurs-participants. En effet, l'on ne subit plus le développement : on y prend part pleinement et intégralement par des discussions franches avec les promoteurs sur tous les aspects des projets proposés. Depuis le projet de la Baie James, une nouvelle relation s'est établie entre les Inuit et les promoteurs du développement. Une dynamique autre se crée au fil des années et des projets. Si le chemin parcouru en 20 ans a été ardu et sinueux, il s'est surtout révélé enhardissant et prometteur.

At the time the James Bay and Northern Quebec Agreement was being negotiated, a sign reading "No Eskimos Allowed" was still hanging on the door of a small rec hall for government employees in Fort-Chimo, as Kuujuaq was then known. Meetings between Inuit Leaders and a regional director of the Department of Indian and Northern Affairs took three days to arrange, and were considered to be a "big deal". Government lawyers would fight tooth and nail to keep the words "aboriginal rights" from even appearing in land claims agreements. And the concept of "aboriginal self-government" was considered radical, perhaps even subversive.

It was against this backdrop that the James Bay and Northern Quebec Agreement was heralded as fitting conclusion to many advances Inuit had realized in their negotiations with the federal and Quebec Governments. The agreement gave them the resources to make their own decisions, to represent themselves, and to determine their own future in Canada and Quebec. However, for the Inuit, the JBNQA was not an end, it was just a beginning. More than anything else, the agreement demonstrated that what was labelled as unrealistic and unattainable a few years earlier was, in fact, possible.

With the skills, resources, and confidence gained from having negotiated Canada's first modern day land claim agreement, the Inuit leadership of Nunavik set their sights on more ambitious objectives.

The Inuit of Alaska had concluded their land claims agreement a few years before the signing of the JBNQA, and were undergoing a similar process. They were proposing the unprecedented creation of an international Inuit organization that would become known as the Inuit Circumpolar Conference (ICC). The Northern Quebec Inuit Association, and later, its successor, the Makivik Corporation, led the way for the participation of



Canadian Inuit in this bold new initiative. Although it was the Inuit leadership of Nunavik which ended up putting the final touches on the creation of ICC and its founding charter, the chronicles of the early days of this organization will have to be the subject of a separate article.

What the Inuit leadership of Nunavik had really set their sights on was nothing less than entrenching their rights and those of other Aboriginal Peoples in the Canadian Constitution. They were proposing to amend the highest law of the land, the law which defines and establishes Canada as a country. It is from the Constitution that Parliament, the provincial legislatures, the Prime Minister, Provincial Premiers, ministers, and many other bodies directly or indirectly receive all their powers and authorities.

Needless to say, the idea of Inuit and other aboriginal leaders sitting down with the Prime Minister and Provincial Premiers to discuss constitutional reform was immediately labelled as unrealistic and unattainable. It was pointed out that for years the territorial governments, the country's large municipalities, and even representatives of powerful business and labour organizations had all demanded a direct role in constitutional conferences. But each time they were told the participation in these conferences was reserved for the elected leaders of the two orders of government recognized under the constitution, namely the federal and provincial governments.

The idea of entrenching the rights of Inuit and other Aboriginal Peoples in the constitution was not criticized only by governments and outside sources. One of the lawyers for the Inuit association of the time challenged the cost of sending an official to academic conferences on reforming the Canadian Constitution. He argued that the idea of Inuit participating in constitu-

Alors même qu'on négociait les termes de la Convention de la Baie James, un écriteau disant "INTERDIT AUX ESQUIMAUX" pendait sur la porte de la petite salle de récréation réservée aux employés du gouvernement à Fort-Chimo, comme on appelait Kuujuaq à l'époque. Obtenir du directeur régional des Affaires indiennes et du Nord qu'il rencontre les dirigeants autochtones était toute une affaire, et il fallait trois jours pour organiser pareilles réunions. Les avocats du gouvernement se battaient farouchement pour empêcher que les mots 'droits ancestraux' n'apparaissent même une seule fois dans les ententes de revendications territoriales. La notion de l'autonomie politique des autochtones était considérée comme radicale, voire même subversive.

C'est contre cette toile de fond que la Convention de la Baie James et du Nord québécois fut proclamée comme la juste conclusion des nombreux progrès réalisés par les Inuit dans leurs négociations avec le Canada et le Québec. La Convention leur donnait des ressources leur permettant de prendre leurs propres décisions, de se représenter, de déterminer eux-mêmes leur avenir au sein du Canada et du Québec. Pour les Inuit toutefois, la Convention n'était qu'un début. Par dessus tout, elle démontrait que ce qu'on croyait irréaliste et inaccessible quelques années auparavant était en fait possible.

Forts des techniques, des ressources et des certitudes qu'ils avaient développées en négociant le premier traité moderne sur les revendications territoriales, les dirigeants inuit du Nunavik se tournèrent vers des objectifs plus ambitieux.

En Alaska, les Inuit entreprenaient un processus semblable, leur entente ayant été conclue quelques années auparavant. Ils proposèrent alors la création d'une organisation internationale : la Conférence circumpolaire inuit. Cela ne s'était jamais vu. L'Association des Inuit du Nord québécois et, par la suite, son successeur la Société Makivik, agissent comme chef de file pour susciter les Inuit du Canada à participer à cette audacieuse initiative. Tout compte fait, ce sont les dirigeants inuit du Nunavik qui mirent la touche finale à la création de la Conférence circumpolaire inuit et à la charte la constituant, mais, la chronique des débuts de cette organisation devra faire l'objet d'un article distinct.

Ce que les dirigeants inuit du Nunavik avaient vraiment à coeur, c'était de voir leurs droits et ceux des autres peuples autochtones enchâssés dans la Constitution du Canada, rien de moins. Ils proposaient de modifier la loi suprême qui définit le Canada en tant que pays. C'est de la Constitution que découlent directement ou indirectement tout pouvoir et toute autorité dévolu aux législatures provinciales, aux premiers ministres du Canada et des provinces, aux ministres et à bien d'autres institutions.

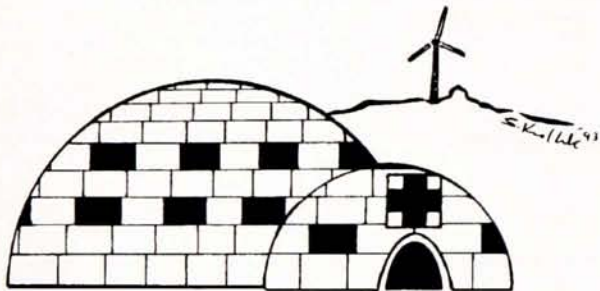
Il va sans dire que l'idée de voir les Inuit et d'autres peuples autochtones discuter de réforme constitutionnelle avec les premiers ministres fut immédiatement qualifiée d'irréaliste et d'inaccessible. On signala que, depuis des années, les gouvernements territoriaux, les grandes municipalités du pays et même les représentants d'entreprises et de syndicats influents réclamaient en vain de participer aux conférences constitutionnelles. La participation à ces conférences était réservée aux dirigeants élus des deux paliers de gouvernement reconnus par la Constitution, c'est-à-dire Ottawa et les provinces.

Il n'y avait pas que les gouvernements et les sources extérieures pour décrier l'idée de faire enchâsser les droits des autochtones,



notamment des Inuit, dans la Constitution. L'un des avocats de l'association inuit de l'époque s'éleva contre les dépenses qu'impliquait le fait d'envoyer un délégué assister aux conférences théoriques sur la réforme constitutionnelle. Il maintint que la notion de la participation inuit à ces conférences était fallacieuse et nourrissait de vaines espérances.

Malgré tout, l'expérience de la Convention avait enseigné aux dirigeants inuit du Nunavik que ce qui pouvait sembler impossible était

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

tional conferences was fallacy, and that it was raising false expectations.

However, their experience with the JBNQA taught the Inuit leadership of Nunavik that what might appear to be impossible is not necessarily impossible. They persevered, and eventually took their case directly to then Prime Minister Pierre Trudeau. Although he initially resisted demands for direct participation in constitutional conferences, he intuitively recognized that Aboriginal Peoples had a stake in the outcome of the constitutional reform process. He invited Inuit and other aboriginal leaders to attend constitutional conferences as observers.

At the same time Nunavik Inuit promoted their ideas with fellow Inuit from the other regional organizations and the Inuit Tapirisat of Canada. They found a lot of support for their objectives, but it was also clear that the attention of many of the other Inuit leaders was focused on negotiating or concluding their own land claims agreements. The end result was the creation of the Inuit Committee on National Issues to represent the Inuit of Canada on constitutional matters, and the appointment of Charlie Watt, then Makivik President, as the first co-chairmen of this new body. This position was later assumed by another prominent Nunavik leader, Makivik's current President, Zebedee Nungak.

Although this new organization represented all Inuit in Canada, it was clear that much of its energy and leadership was provided by Nunavik Inuit. With this national mandate in hand, Nunavik leaders attended, as observers, the constitutional conferences leading up to the patriation of Canada's Constitution. They continued to press their case for direct aboriginal participation in such conferences and for the entrenchment of aboriginal rights in the constitution.

The Prime Minister finally agreed that the amendment package to patriate the constitution could include a recognition of the principle of aboriginal rights, and a commitment to further

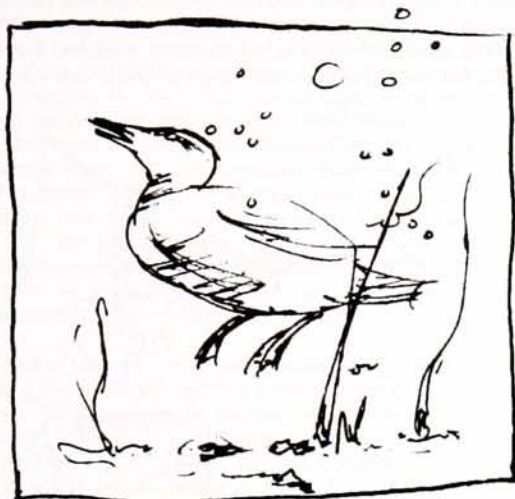


address the issue at a future constitutional conference. He also acknowledged that there could be some direct aboriginal participation in the deliberations of such a conference. This offer was later upgraded to include enforceable constitutional protection of aboriginal and treaty rights, and a firm commitment for full aboriginal participation at a constitutional conference entirely devoted to aboriginal concerns.

This impressive offer had the potential to refine the Aboriginal People's place in Canada. So much so that in a closed door meeting a number of provincial governments successfully had the provisions relating to Aboriginal Peoples dropped from the proposed patriation package. In response, the Aboriginal Peoples of Canada had united as never before in their demands that their rights be reinstated in the proposed patriation package. The result is section 35 of the constitution that is so often referred to and quoted today. These developments also set the tone for politics surrounding aboriginal issues through the 1980s.

parfois réalisable. Ils persévérèrent et firent valoir leur cause directement auprès du premier ministre de l'époque. En dépit des réserves que Pierre Trudeau entretenait quant à la participation directe des autochtones aux conférences constitutionnelles, il reconnut intuitivement que le résultat du processus de réforme mettait en jeu les intérêts des peuples autochtones. Il invita donc les dirigeants inuit et ceux d'autres groupes autochtones à assister aux conférences constitutionnelles à titre d'observateurs.

En parallèle, les Inuit du Nunavik faisaient valoir leurs objectifs auprès des organisations inuit d'autres régions et de Inuit Tapirisat du Canada. Celles-ci manifestèrent clairement leur appui, mais de toute



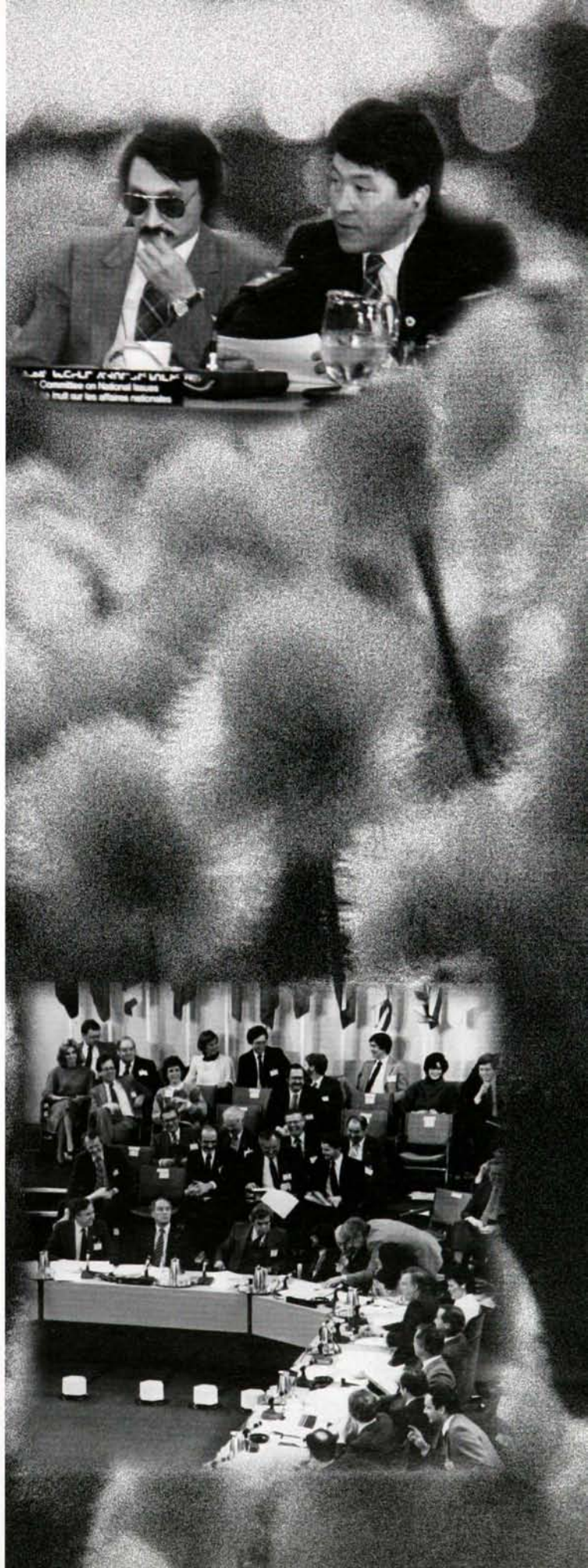
évidence, de nombreux dirigeants inuit concentraient leur énergie à négocier ou à conclure des ententes sur leurs revendications foncières. Néanmoins, les efforts des Inuit du Nunavik donnèrent lieu à la création du Comité inuit sur les affaires nationales, qui allait représenter les Inuit du Canada en matière constitutionnelle. Charlie Watt, alors président de la Société Makivik, fut nommé coprésident de ce nouvel organisme. Par la suite, le poste fut occupé par un autre dirigeant en vue du Nunavik, Zebedee Nungak, l'actuel président de la Société Makivik.

Cette nouvelle organisation représentait tous les Inuit du Canada, mais elle était clairement propulsée par le dynamisme et le leadership des Inuit du Nunavik. Ainsi mandatés par une organisation nationale, les dirigeants du Nunavik assistèrent, à titre d'observateurs, aux conférences constitutionnelles qui ont mené au rapatriement de la Constitution du Canada. Ils continuèrent résolument de faire des pressions pour obtenir la participation directe des autochtones à de telles conférences de même que l'enchâssement des droits ancestraux dans la Constitution.

Finalement, le premier ministre consentit à ce que la procédure de modification visant le rapatriement de la Constitution reconnaisse le principe des droits ancestraux et comporte un engagement à examiner la question lors d'une future conférence constitutionnelle. Il reconnut aussi que les autochtones pourraient, dans une certaine mesure, participer directement aux délibérations. Par la suite, cette offre fut améliorée : les droits ancestraux et issus de traités allaient être opposables et protégés par la Constitution, et le gouvernement s'engageait fermement à tenir une conférence entièrement consacrée au dossier autochtone, ceci avec la pleine participation des premiers intéressés.

Cette offre impressionnante était susceptible de définir précisément la place des peuples autochtones au sein du Canada. À tel point que lors d'une rencontre à huis clos, un certain nombre des premiers ministres des provinces réussirent à rayer de la procédure de rapatriement les dispositions concernant les peuples autochtones. Plus que jamais auparavant, ces derniers unirent leurs efforts et réclamèrent que les clauses visant leurs droits soient réintégrées à la procédure de rapatriement. C'est ainsi que l'article 35, si souvent invoqué et cité, apparut dans la Constitution. À eux seuls, ces développements allaient donner le ton à l'activité politique des années 1980 dans le dossier autochtone.

Si importante fut-elle, cette réussite ne marqua pas la fin du rôle de chef de file que les Inuit du Nunavik allaient jouer par la suite dans



le processus de la réforme constitutionnelle. La procédure de rapatriement exigeait que le gouvernement fédéral convoque une conférence constitutionnelle sur les questions autochtones. Les premiers ministres ne savaient trop quoi penser d'une telle conférence, à laquelle les autochtones allaient pleinement participer. Plusieurs craignaient que l'événement, télédiffusé dans tout le pays, ne dégénère en lutte verbale et que ce serait à qui, des premiers ministres ou chefs autochtones, crierait le plus fort.

C'est alors qu'un des grands artisans de la Convention de la Baie James entra en scène. Mark R. Gordon, maintenant disparu, parcourut le pays afin de rencontrer les représentants des provinces et conclut un marché qui allait déterminer l'issue de la première conférence constitutionnelle à laquelle prenaient part les dirigeants autochtones.

Avant la fin de cette conférence, les Canadiens allaient être témoins d'une entente tripartite sur la modification de la Constitution. Pour la première fois dans l'histoire du pays, les premiers ministres n'étaient pas les seuls artisans d'une modification constitutionnelle. Les représentants des autochtones étaient directement intervenus dans la rédaction d'une nouvelle disposition énonçant clairement que les ententes modernes sur les revendications territoriales étaient protégées à titre de traités aux termes de l'article 35 de la Constitution. On décida aussi de tenir trois autres conférences constitutionnelles pour débattre de tout un éventail de questions concernant les peuples autochtones, dont au premier chef celle de l'enchâssement explicite du droit des autochtones à l'autonomie politique.

Même si les trois conférences tenues dans les années 1980 n'ont pas donné lieu à une modification constitutionnelle visant l'autonomie politique, les discussions de l'époque continuent encore aujourd'hui d'influencer le débat. Partout dans le pays, presque toutes les propositions, politiques et énoncés de position présentés sur la question de l'autonomie aux diverses tables de négociation sont fondés sur les discussions qui ont pris place lors de ces trois conférences.

Ces dernières années, et surtout depuis l'Accord du lac Meech, les dirigeants inuit du Nunavik ne sont plus le pivot du débat constitutionnel touchant tous les groupes autochtones du Canada. Cela ne diminue en rien le rôle exceptionnel qu'ils ont joué pour assurer que la Constitution reconnaisse les droits des peuples autochtones et que ceux-ci participent pleinement au processus de réforme constitutionnelle.

Six ans à peine après la signature de la Convention, les Inuit du Nunavik ont donc réussi à faire enchâsser les droits ancestraux dans la loi suprême du pays, alors que quelques années auparavant, les avocats



du gouvernement faisaient tout pour empêcher qu'une clause semblable n'apparaisse dans les ententes sur les revendications territoriales. Ils ont réussi à obtenir que les chefs autochtones et les premiers ministres déterminent ensemble l'avenir constitutionnel du Canada, prérogative dont rêvaient depuis longtemps des groupes d'intérêts fort puissants au pays. Mais par dessus tout, ils ont réussi à assurer la protection constitutionnelle des droits que reconnaît à leur peuple la Convention de la Baie James et du Nord québécois.



The international community was affected — and continues to be affected — by the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA).

Although the Alaska claims were settled several years earlier, the JBNQA improved on many aspects of the Alaskan defects. More importantly, other peoples in Canada and abroad now have the opportunity to see how such an agreement works in the span of a generation: 20 years.

In many ways the JBNQA was ahead of its time. In other countries like Norway, Sweden, Finland, and Russia, and on the other side of the world, Australia, such regional claims work is only now beginning. The JBNQA is a subject of much interest to indigenous leaders, specialized commissions, academics, and governments in those countries.

Unfortunately both overseas and domestic studies are often wrong in their details or lacking in an understanding of the overall context of agreements. The JBNQA is treated like a mere document, with little understanding of the politics, emotions, debates, or issues of the times in which it was developed and signed.

There is an unfortunate bias in the academic social science community that to write a document-based and earnestly colourless account is to be "objective", "scientific", or "truthful". The opposite is likely to be the case, especially among oral cultures, whether Inuit or Irish or Cree or Melanesian.

That is, the realities in which the JBNQA and other Agreements develop are complex and unique, while also revealing various universal elements which only become apparent when a full description of the social and political context is available.

At any rate, the narrow concept of "objectivity" in written descriptions is creating a crisis in the world because while academics form ever-tighter in-groups, the public turns to the mass media and contemporary fiction writing for answers to the problems of the world. While the world seems out of control and ever stranger, with different cultures meeting and clashing or mingling, social scientists have "lost the plot", to use the Australian expression.

That is why it is important for Inuit to use rich communication media like illustrated journals, video, and exchange visits to get their message out. A good way to celebrate the 20-year anniversary might be to hold a conference and invite indigenous representatives from other countries to come and see for themselves how the Agreement works.

For instance, some groups (even within Canada, and even among other Inuit) think that the Nunavik environment provisions



are much too weak and of no interest, but they are unaware of all the good work Makivik and others have done in Nunavik since the Agreement was signed on those subjects.

Also the difficulties Inuit have had in implementing the Agreement with federal and Quebec government partnership hold many valuable lessons for other peoples who think that a document is all they need, or who regard such questions as mere administrative details for junior staff to handle.

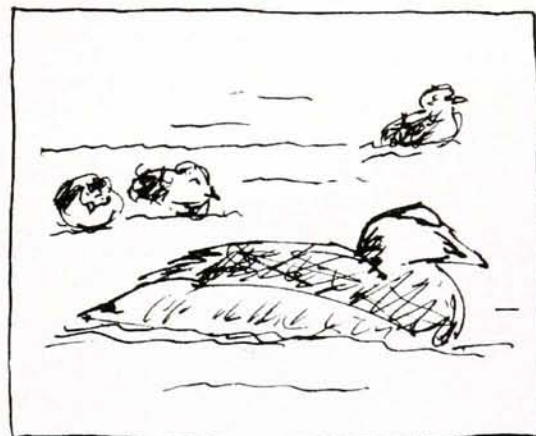
The idea that there is a "second generation" of political

La Convention de la Baie James et du Nord québécois a marqué — et marque encore aujourd'hui — la communauté internationale.

En Alaska, les revendications territoriales ont été réglées plusieurs années avant la conclusion de la Convention, mais celle-ci comporte bien des améliorations par rapport au règlement précédent. Ce qui importe davantage, c'est qu'au Canada comme à l'étranger, d'autres peuples ont maintenant l'occasion de voir comment la Convention a fonctionné sur une période de 20 ans, soit une génération.

La Convention a été avant-gardiste à plus d'un égard. Dans les pays comme la Norvège, la Suède, la Finlande, la Russie et, au pôle opposé, l'Australie, les revendications de ce genre n'en sont qu'à leurs balbutiements. La Convention intéresse fortement les dirigeants autochtones, commissions spéciales, universitaires et gouvernements de ces pays.

Malheureusement, les études tant domestiques qu'étrangères errent souvent dans les détails ou décrivent mal le contexte global de la Convention, qu'elles traitent comme un simple document, sans grand



égard pour la politique, les émotions, les débats ou les questions d'actualité qui ont entouré son élaboration et sa conclusion.

Il existe dans la communauté des sciences sociales un malheureux parti pris suivant lequel un compte rendu 'objectif', 'scientifique' ou 'authentique' doit être sans couleur et reposer uniquement sur le document visé. C'est sans doute le contraire qui est vrai, surtout au sein de cultures orales, qu'elles soient inuit, irlandaises, crie ou mélanésiennes.

La réalité qui a entouré l'élaboration de la Convention, entre autres, est complexe et unique, mais elle révèle des éléments universels ne pouvant émerger que lorsqu'on dispose d'une description complète du contexte sociopolitique.

En tout état de cause, le concept étroit de l'objectivité du texte crée une crise dans le monde : tandis que les universitaires forment des chapelles de plus en plus hermétiques, le public se tourne vers les médias et la fiction contemporaine pour trouver réponses aux problèmes du jour. Alors que le monde semble déchaîné et de plus en plus étrange, et que des cultures diverses se rencontrent, se mêlent ou s'affrontent, les spécialistes des sciences sociales ont «perdu le fil de l'intrigue», pour reprendre une expression australienne.

Voilà pourquoi il importe que les Inuit se servent des moyens de communication efficaces — périodiques illustrés, vidéo, visites à l'étranger — pour transmettre leur message. Une bonne manière de célébrer le 20^e anniversaire de la Convention serait d'inviter à un colloque les représentants des groupes indigènes de l'étranger afin qu'ils constatent en personne le fonctionnement des rouages de la Convention.

Ainsi, certains groupes (même au Canada, voire même parmi les Inuit) pensent que les dispositions visant l'environnement du Nunavik sont diluées et sans intérêt, mais ignorent tout du travail accompli dans ce domaine par Makivik et d'autres organisations du Nunavik depuis 20 ans.

Par ailleurs, les difficultés qu'a soulevées pour les Inuit le partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec dans la mise en oeuvre de la Convention sont riches de leçons fort valables pour d'autres peuples qui pensent qu'un document est tout ce qu'il leur faut, ou qui considèrent de telles questions comme de simples détails administratifs dont se chargeront les subalternes.

Après des années de travail au sein des structures originales établies dans la Convention ou par suite de sa mise en oeuvre, les Inuit tentent maintenant d'obtenir une deuxième vague de réformes politiques. Le fait est riche d'enseignements et révèle par ailleurs le sens réel de la Convention, à savoir qu'elle a implicitement reconnu la création d'une nouvelle entité politique, d'un nouveau toponyme sur la carte, d'une nouvelle région appartenant à la communauté mondiale, et demeurée jusque là inconnue de la plupart des gens.

Cette entité a certains besoins du fait qu'elle possède une identité culturelle bien définie, une économie régionale, et ainsi de suite. Les préoccupations des Inuit et des Cris quant à l'avenir du Québec sont bien connues du public; elles importent pour d'autres groupes autochtones au Canada et à l'étranger parce qu'elles mettent en relief le fait que le Nunavik n'est pas simplement constitué d'une poignée de villages indigènes. Le tout est plus grand que la somme de ses parties.

L'implication est qu'il existe désormais dans le monde un nouveau type d'autorités politiques — le Nunavik, le Groenland, les îles Féroé, le Nunavut, le versant nord de l'Alaska — qui partagent nombre d'attributs avec les membres reconnus de la communauté internationale. Ce ne sont pas des États-nations, mais leur identité en fait néanmoins des acteurs dans certains domaines des affaires internationales. L'importance de ce développement se reflète dans le travail que Mary Simon, originaire du Nunavik, a accompli dans ces régions par le biais de la Conférence circumpolaire inuit et, depuis sa nomination au poste d'ambassadrice du Canada, dans tout le monde circumpolaire.

L'erreur de bien des optimistes dans le réseau des organisations non gouvernementales est de prétendre que l'ère de l'État-nation est révolue. Enthousiasmés par le développement de nouveaux réseaux, ils pensent à tort que l'ordre ancien est en voie de rendre l'âme ou a déjà trépassé. Au contraire, une nouvelle couche s'ajoute à l'ordre international, et tout officieuse qu'elle soit, elle n'en demeure pas moins importante.

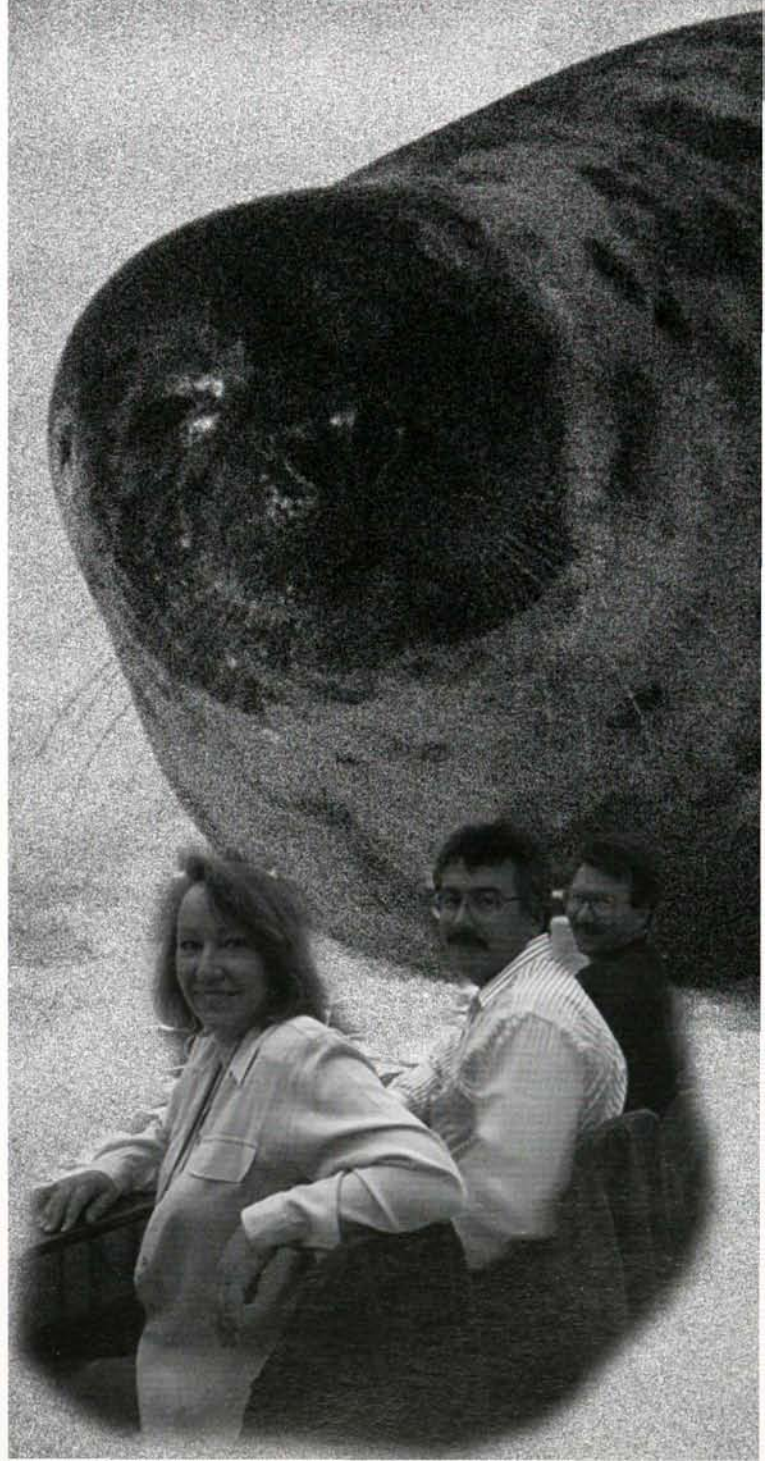
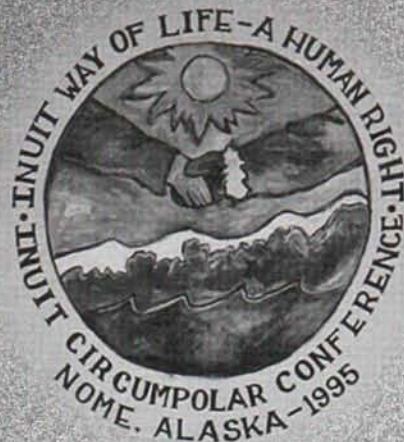
Bien que d'aucuns, notamment parmi les chercheurs, considèrent que le pouvoir de l'État-nation s'est affaibli, cela n'a rien de manifeste pour ceux qui, au sein des organisations autochtones, doivent se battre contre les gouvernements sur des questions touchant les eaux, les terres, l'environnement ou la justice sociale. Ceci dit, les nouvelles régions comme le Nunavik ont un caractère très particulier. Ainsi, les

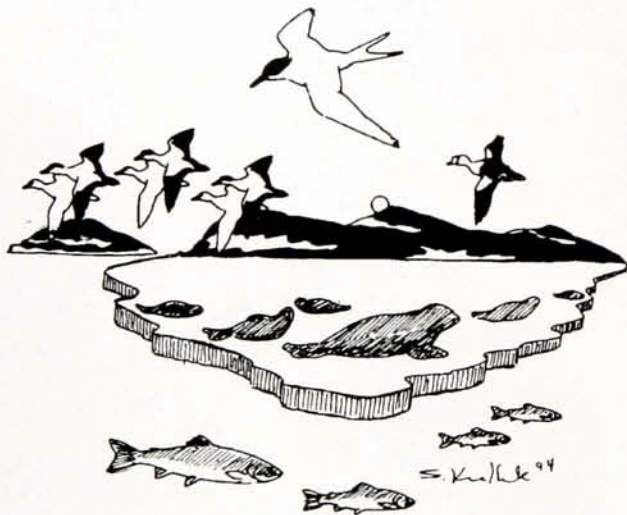


images présentées par le Nunavik lors du Sommet de la terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992, ont révélé qu'une société régionale comme le Nunavik pourrait bien être mieux placée que les autorités ou structures politiques existantes pour assurer la gestion de l'environnement et du territoire.

Le manque de coopération — quand ce n'est pas la rivalité — entre ces nouvelles régions et en leur propre sein est tragique. Essentiellement, elles font toutes face aux mêmes problèmes et poursuivent toutes les mêmes buts. Chacune a trouvé des méthodes novatrices et fructueuses dont les autres pourraient bénéficier, mais aucune ne possède la solution à tous les problèmes. En d'autres termes, les unes et les autres ont beaucoup à partager et chacune a beaucoup à apprendre de l'autre.

À l'ouverture de la première assemblée de la Conférence circumpolaire inuit, tenue à Barrow en 1977, le maire du versant Nord,



[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

$\Delta \sigma \Delta^c \rightarrow \bar{D}^0 \pi^+ L \bar{\nu}_L$ $\sigma \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$ $\rho^+ \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$
 $D^0 \pi^+ \bar{\nu}_L$ $\Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$ $\sigma \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$ $\rho^+ \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$
 $\Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$ $\sigma \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$ $\rho^+ \Delta^c \rightarrow D^+ \pi^0 \bar{\nu}_L$

issues for the future. His speech was very short, but very wise. He accurately foresaw the Inuit future.

As a 20-year anniversary project, leaders and organizations in Nunavik may wish to consider a network for sharing information and experience about emerging indigenous regional politics and economy. Because of tight government budgets around the world, each region has to be able to achieve the best outcome with meager resources. It might be a project which Ambassador Mary Simon and the Quebec and federal governments could assist as part of the international indigenous decade now underway under United Nations sponsorship.

One of the problems in much international indigenous discussion and understanding is the excessive emphasis on formal recognition in some parts of the world. Some Sami are very proud of their Sami Parliaments because these are formal bodies recognized by the national government, and they feel sorry for Canadian Inuit and Indians who lack such things. In fact, the Sami Parliaments have no power (and not much influence!) to date. They have much less influence on national policy than provincial or national indigenous organizations like Makivik or the Inuit Tapirisat in Canada, and they have nothing like the Makivik-Kativik roles in actually making the important decisions and governing their homeland communities or region.

This highlights the problems of documents and formal or theoretical approaches to indigenous issues. In Alaska and Canada, indigenous peoples have a lot of actual power, influence, and economic clout compared to indigenous peoples elsewhere, but that power is invisible to others because of the bias of documents and formalism.

In some other countries, there is the opposite problem, organizations with fine titles and indigenous representative, but it may be simply a government bureaucracy or bureau with little or no independence or accountability to indigenous peoples.

Nunavik's story is not well known. I hope that a book mixing both formal and informal elements, with photos — and not just photos of people sitting at meetings — and with some frank discussion of the history of legal, social, research, and economic activities leading to and following the Agreement may be produced. It is badly needed and with two world languages, French and English, it would reach a wide audience around the world.



If anyone doubts the impact of such material in the silence prevailing today, one need only look at the small new book in English from Tromsø Museum, *The Barents Region*, on the Sami and Nenets (Samoyed) coast of European Russia.

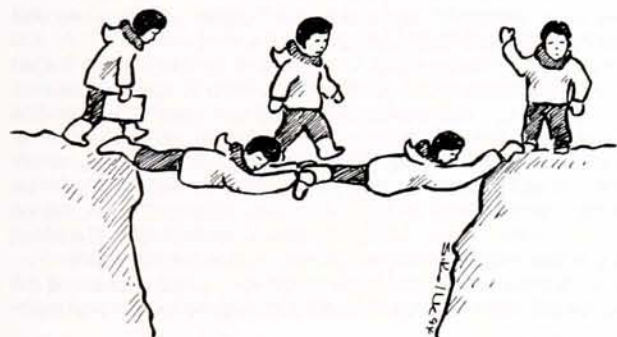
That brings me to the final point. Yes, the JBNQA experience is important to the rest of the world, and even today the decisions of 20 years ago have many important innovative features for others to learn from. But, sadly, only a very few experts and indigenous groups know about Nunavik and the Agreement.

Inuit experience in Nunavik is a story for the world, and is an example which can provide much help for others. It needs to be summarized and packaged in media which will help it reach the wider world.

Eben Hopson, a signalé que la création d'administrations régionales et le développement durable constituaient les deux grands enjeux de l'avenir. Son discours fut très bref, mais très éclairé. Il a prédit l'avenir des Inuit avec justesse.

Comme projet soulignant le 20e anniversaire, les dirigeants et les organisations du Nunavik pourraient peut-être envisager la création d'un réseau permettant le partage de l'information et de l'expérience sur la politique et l'économie des régions indigènes qui commencent à se former. Étant donné que partout au monde, les coffres publics sont dégarnis, chaque région doit atteindre les meilleurs résultats possibles avec de maigres ressources. L'ambassadrice Mary Simon et les gouvernements du Québec et du Canada pourraient contribuer à un tel projet dans le cadre de la décennie internationale des autochtones, sous l'égide des Nations Unies.

Bien des exposés sur la place des indigènes dans la communauté internationale confèrent un poids excessif à la reconnaissance officielle. Certains Lapons sont très fiers de leurs parlements, parce que ces institutions sont officiellement reconnues par le gouvernement national, et ils sont désolés que les Inuit et les Indiens du Canada ne jouissent du même privilège. En fait, les parlements lapons n'ont encore aucun pouvoir (et pas beaucoup d'influence non plus). En politique nationale, ils sont beaucoup moins influents que les organisations autochtones nationales ou provinciales, telles que Makivik ou Inuit Tapirisat du Canada, et ils n'ont aucun rôle comparable à ceux de Makivik et de l'Administration régionale Kativik en ce qui concerne la



prise d'importantes décisions et l'administration de leurs collectivités et région.

Voilà qui accentue les problèmes de l'approche documentaire, ou officielle et théorique, quant aux questions indigènes. En Alaska et au Canada, les peuples autochtones ont des pouvoirs, une influence et un poids économique très réels par comparaison aux peuples indigènes d'autres parties du monde, mais ce pouvoir est occulté en raison du parti pris documentaire et formaliste.

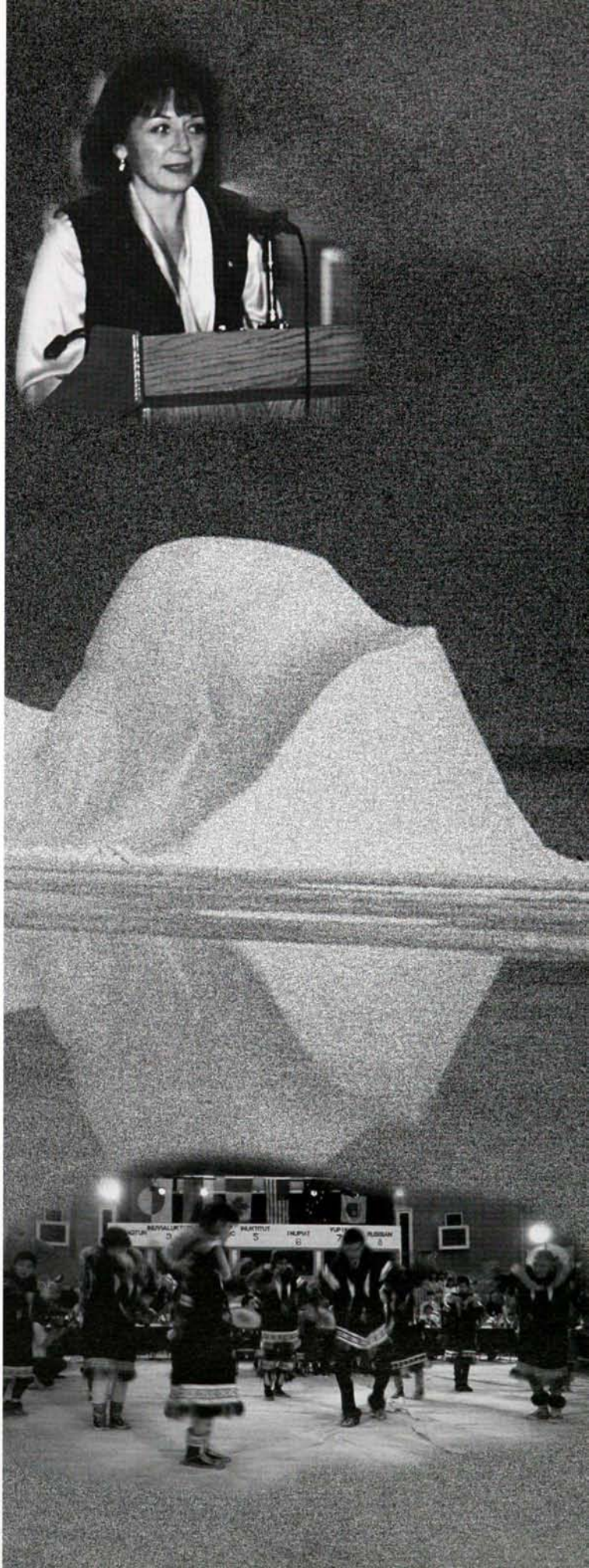
Dans d'autres pays, on constate le problème opposé : des organisations ayant de beaux titres et des représentants indigènes ne sont parfois qu'une bureaucratie gouvernementale ayant peu ou prou d'indépendance ou de responsabilités envers les peuples indigènes.

L'histoire du Nunavik est mal connue. Il y a lieu de produire un livre amalgamant l'officiel et l'officieux, illustré de photos — pas uniquement des clichés représentant des gens assistant à une réunion — et qui expose sans détours l'histoire juridique et sociale, la recherche, et les activités économiques avant et après la signature de la Convention. Cela représente un besoin pressant; rédigé dans les deux langues internationales que sont le français et l'anglais, un tel livre toucherait un vaste public lecteur.

Si l'on doute de l'impact d'un tel outil dans le silence qui prévaut aujourd'hui, il suffit de jeter un coup d'oeil à la petite brochure récemment publiée par le Musée de Tromsø, *The Barents Region*, sur la côte de la Laponie et des Nenets (Samoyèdes) de la Russie européenne.

Cela m'amène à un dernier point. Oui, la Convention importe pour le reste du monde, et les décisions d'il y a 20 ans comportent encore aujourd'hui des aspects novateurs et riches d'enseignements. Il est dommage que le Nunavik et le contenu de la Convention ne soient connus que de quelques experts et groupes indigènes.

L'expérience des Inuit du Nunavik est une histoire dont le monde entier pourrait bénéficier. Il faut la résumer et la livrer par la voie d'un média qui lui permettra de se répandre dans le monde.



I have fond memories of the years 1975 and 1976. It is because something special happened during those years. It was the spring we went for a long awaited camping trip.

I was twelve years old and my three brothers ranged from six to eleven years old. My father was alive and well. I remember it took a long time for the idea of going Spring camping to become real. My mother and her sister would be out for a walk during warm spring days, when snow and ice were in the melting stage.

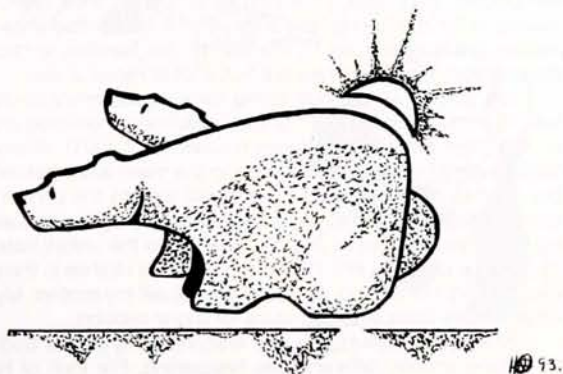
Those were the days. Many people were happy to be alive. My mother and her sister, with nine or ten children between them enjoyed the warm days visiting the old tent pitching areas. I remember distinctly they talked about wanting to go spring camping. How exciting and inviting it sounded! Most of us children had been going to school all winter since August or September. Now when school closed, there was a certain freedom for our parents and for us children.

I have learned over twenty years since that time, the mind is where it all happens. Let me give you some examples. I grew up in a camp of eight families. I did not really grow up there, but I was becoming aware of my surroundings in that place. My father and the other men were always going hunting, for caribou in the winter, and geese in the spring and so on. My mother and father were always going ice fishing in the winter or spring. My grandmother used to baby-sit us a lot. Now that's the atmosphere I grew up in. My father packing up to go for several days in the land. There was a sense of excitement — of action.

My grandmother would be up early, when it was still dark outside and start the lantern. I was a small girl then, four or five years old. My brother and I would take everything in stride, and play on the bags that were on the floor. Bags of warm goose feather blankets and pillows. Bags of extra winter clothing. Boxes of bannock and tea and sugar. Fox traps and ammunitions and rifles.

For sure, my grandmother and mother were sewing a lot. Parkas, and mittens, duffel socks and kamiks. Canvas tents for the summer because we lived in the tent just outside our one room house during the warm season. I was not at the age where I wanted to learn to sew. That came later on in life.

What emerged out of those impressionable years was a heart-felt desire to learn from my father all he knew about hunting. Did he know how to hunt seals in the winter? I wanted to learn. Did he know



how to hunt for caribou and how to care for the meat? I wanted to learn. Did he know how to trap for foxes? I wanted to learn that. There was potential inside of me to learn. Was anybody or anything going to stop me from learning what I wanted? No. My father was more than willing to teach me and take me along in his trips. I went with him many times to go geese hunting, and ice fishing by snowmobile. I went with him many times by boat to go several days for ducks or fish or seals.

But something stopped me from wanting to learn. It was not some big authority that thwarted my dream to be a great hunter. It was not my grandmother or mother. It was not my brothers. It was my own sweet self. One day, as usual, my mind was busy preparing to learn all I could about hunting. Boy, when a person is determined to learn, the sky is the limit. I realize only a few years ago how I boycotted my own dream. Here is the thought that stopped me from pursuing my dream. "Hey, I am a girl (or a young woman) how come

J'ai de bons souvenirs des années 1975 et 1976, à cause d'un événement spécial. Au printemps, nous sommes partis au camping; un voyage que nous attendions depuis longtemps.

J'avais douze ans, et mes trois petits frères s'échelonnaient de six à onze ans. Mon père était en bonne santé. Je me souviens que l'idée d'un camping de printemps avait pris du temps à germer. Ma mère et sa sœur partageaient faire une promenade par temps doux au printemps, alors que la neige et la glace se mettaient à fondre.

C'était la belle époque. Bien des gens étaient heureux d'être en vie. Ma mère et sa sœur, qui à elles deux avaient neuf ou dix enfants, jouissaient du beau temps en allant visiter les emplacements propices à monter la tente. Je me rappelle clairement qu'elles parlaient de leur souhait d'aller camper au printemps. C'étaient des propos si excitants, si invitants! La plupart d'entre nous, les enfants, étions allés à l'école tout l'hiver, depuis le mois d'août ou de septembre précédant. Alors, quand les classes étaient finies, parents et enfants avaient une certaine liberté.

Au cours des quelque vingt ans qui nous séparent de cette époque, j'ai compris que tout se passe dans la tête. Laissez-moi vous donner quelques exemples. J'ai grandi dans un camping de huit familles. Je n'y ai pas vraiment grandi, mais c'est là que j'ai pris conscience de mon entourage. Mon père et les autres hommes chassaient constamment; le caribou en hiver, l'oie au printemps et ainsi de suite. Ma mère et mon père pratiquaient la pêche sur la glace en hiver et au printemps. Nous étions souvent confiés à la garde de ma grand-mère. C'est l'ambiance



dans laquelle j'ai grandi. Je revois mon père préparant ses expéditions de chasse qui duraient plusieurs jours. Cela créait une atmosphère d'action, d'excitation.

Ma grand-mère se levait tôt, quand il faisait encore nuit, et allumait la lanterne. J'étais toute petite alors, je n'avais que quatre ou cinq ans. Mon frère et moi, faisant comme si de rien n'était, jouions sur les sacs posés sur le plancher. Sacs de couvertures et d'oreillers bourrés de chaud duvet d'oie. Sacs de vêtements d'hiver. Boîtes de bannock, de thé, de sucre. Pièges à renard, munitions et fusils.

Ma grand-mère et ma mère faisaient évidemment beaucoup de couture : parkas et mitaines, bas et kamiks en duffel, canevas pour les tentes d'été, car pendant la belle saison nous vivions sous la tente, plantée à côté de notre maison d'une pièce. Je n'étais pas encore à l'âge où l'on souhaite apprendre à coudre. C'est venu plus tard.

Le désir sincère d'apprendre de mon père tout ce qu'il connaissait sur la chasse naquit à cet âge où l'on est si impressionnable. Savait-il chasser le phoque en hiver? Il me fallait aussi l'apprendre. Savait-il comment chasser le caribou et dépecer la viande? Il devait me l'enseigner. Savait-il piéger le renard? Cela aussi je voulais l'apprendre. Il y avait en moi un grand potentiel d'apprentissage. Quelqu'un ou quelque chose allait-il m'empêcher d'apprendre ce que je voulais apprendre? Non. Mon père était tout à fait disposé à m'enseigner et à m'emmener avec lui dans ses expéditions. Je l'ai accompagné nombre de fois sur la motoneige lorsqu'il partait chasser l'oie ou pêcher sur la glace. Je l'ai accompagné bien des fois en bateau, lorsqu'il partait pour plusieurs jours à la chasse à l'oie ou à la pêche au phoque.

Mais quelque chose vint tarir ma soif d'apprendre. Il ne s'agit pas de quelque autorité ayant écrasé mon rêve de devenir un grand chasseur. Ce n'était ni ma mère, ni ma grand-mère, ni mes frères. C'était simplement chère moi-même. Un jour, je m'occupais l'esprit, comme d'habitude, en me préparant à apprendre tout ce que je pourrais sur la chasse. Il n'y a pas à dire, quand quelqu'un est déterminé à apprendre, tout est possible. J'ai réalisé, il n'y a que quelques années de cela, comment j'avais moi-même brimé mon rêve. Voilà la réflexion que je me suis faite : «Dis donc, tu es une fille (ou une jeune femme), pourquoi donc est-ce que tu veux faire l'ouvrage d'un homme?» Je me souviens que cette réflexion s'est insinuée et s'est imposée en moi. Je ne l'ai même pas débattue intérieurement. J'étais trop immature pour me disputer avec moi-même. Quand j'ai abandonné la lutte dans l'esprit, j'ai abandonné mon rêve. J'ai continué d'aller pêcher avec mon père, mais je limitais mes activités. Un jour, je suis allée sur la bordure de la banquise, là où l'on chassait le canard. Je n'ai jamais demandé à

mon père de m'emmener à la chasse au phoque dans le froid de l'hiver, ni à la chasse au caribou, loin dans l'intérieur des terres. Je me suis imposée des limites.

Pour revenir à l'histoire du campement de printemps, un jour que ma mère et ma tante faisaient des projets, j'ai dit à ma mère : «J'aimerais bien qu'on y aille vraiment, plutôt que de juste en parler». Ma mère m'a rétorqué : «Comment oses-tu me parler sur ce ton?» J'avais donné mon opinion après m'être emballée trois ans de suite sans jamais avoir vu de résultats.

Il semble que plusieurs familles attendaient toutes que les classes finissent pour jouir du printemps. L'excitation était maintenant à son comble parce que nous allions avoir des voisins de campement. J'avais un chien blanc, aux oreilles tombantes, qui s'appelait Balu et que j'ai emmené avec moi. Nous sommes partis sur des motoneiges tirant des traîneaux bondés de provisions, d'équipement de chasse et de gens. Selon la coutume inuit, le camp est monté avant que les familles viennent s'y installer pour le printemps et l'été. C'est ce qu'on appelle *qaniyyut*. Après, les gens sont transportés jusqu'au campement. Six familles se retrouvèrent en fin de compte à Kitturiattuq, qui signifie «endroit plein de moustiques».

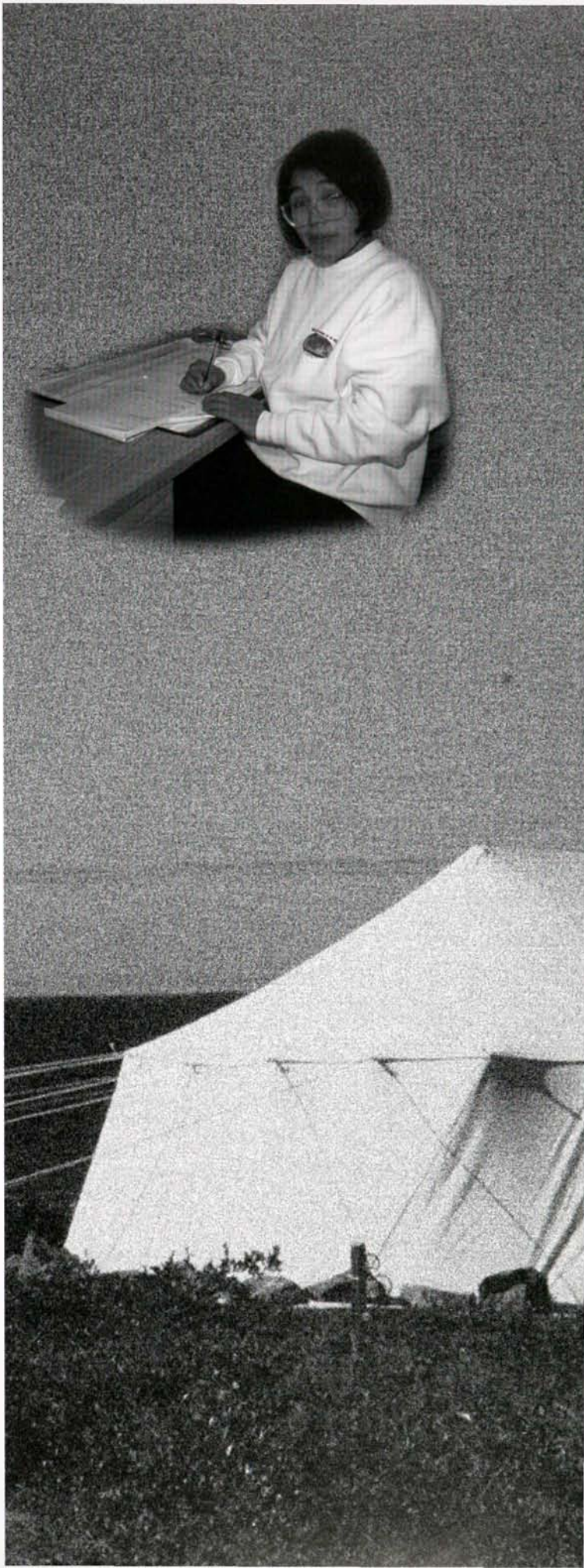
Oui, je peux m'enorgueillir d'avoir fait deux magnifiques expériences de campement. Du reste, mes souvenirs d'enfance sont pleins de cet endroit. Nous y avons vécu dans des maisons d'une seule pièce jusqu'en 1970. Les femmes et les enfants allaient pêcher sur la glace des nombreux lacs de l'intérieur, où elles se rendaient à pied. Eva avait l'habitude de faire de grosses prises. Les randonnées occasionnelles de réapprovisionnement au village étaient toujours un vrai plaisir. Nous nous amusions bien sur la banquise à sauter sur les glaces en dérive. Mais c'est moi, la malheureuse, qui tomba à l'eau. J'ai laissé le vent sécher mes vêtements pendant une heure ou deux pour éviter d'inquiéter ma mère. Comme d'habitude, ma cousine Alicia m'accompagnait et m'offrait son soutien.

Pendant que je grandissais et me plaisait à vivre plus ou moins selon la tradition, il se passait quelque chose de tout à fait différent. C'était une période bien occupée pour les Inuit du Nunavik, surtout les hommes politiques. Il y avait des rencontres communautaires à Inukjuak. J'y allais parfois, parce que mes parents s'y rendaient. Les dirigeants politiques informaient la population des développements courants.



L'Association des Inuit du Nord québécois venait d'être créée, et Inukjuak l'appuyait fermement. Puis, l'Association entreprit des poursuites contre les promoteurs de projets d'aménagement hydroélectrique.

Les aînés avaient toujours prédit que le territoire serait envahi par les Qallunaat. Les hommes n'étaient pas là, partis on ne savait où. On craignait que les projets hydroélectriques marquent le début de l'invasion. Je ne sais pas si les autres villages partageaient cette crainte ou si elle n'était ressentie que dans ma famille. J'ai observé les événements et tenté de donner un sens au passé. J'ai conclu que trop de gens ont pris l'habitude de laisser les politiciens s'occuper de tout. On les a laissés nous expliquer les choses, nous donner les meilleures solutions, nous représenter. Je vois cette attitude se répandre dans l'esprit de bien des gens. J'apprécie le travail de ceux des hommes politiques qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes; la plupart sont maintenant dans la force de l'âge.





THE CANADIAN INDIAN
NATIVE ANNUAL MEETING
2nd ANNUAL MEETING
LPAT: 4th ANNUAL MEETING

